



# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES À L'HORIZON 2030

## 18 MESURES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Rapport du Collège d'experts extérieurs  
établi à la demande du Conseil d'administration de l'ARES

Ce rapport a été établi par un collège d'experts extérieurs à la demande du Conseil d'administration de l'ARES et à l'initiative de son président, le ministre d'État Philippe Maystadt. Il a été présenté au Conseil d'administration de l'ARES le 24 octobre 2017. L'ARES a été chargée du secrétariat et du soutien logistique aux travaux de ce collège.

Les observations, les interprétations et les opinions qui sont exprimées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'ARES, de son Conseil d'administration ou des institutions que ses membres représentent.



Le contenu de ce rapport est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY SA) - <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0>. Il est autorisé de copier, de distribuer, de communiquer et d'adapter le contenu de ce rapport moyennant le respect des termes de la licence, dont la mention de la source à citer de la manière suivante :

**FINANCE J.-P., LEONHARD D. et al., *L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030. Rapport du Collège d'experts extérieurs*. Bruxelles: ARES, juillet 2017.**



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Éditeur responsable :**

Julien Nicaise

**ARES**

Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
[www.ares-ac.be](http://www.ares-ac.be)

**Édition et coordination :**

Direction des relations internationales

**Conception graphique et mise en page :**

Direction de la communication et de l'informatique

ISBN 978-2-930819-06-8 (broché)

ISBN 978-2-930819-07-5 (PDF)

Dépôt légal D/2017/13.532/3

© ARES, septembre 2017



# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES À L'HORIZON 2030

18 MESURES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Rapport du Collège d'experts extérieurs  
établi à la demande du Conseil d'administration de l'ARES

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>3</b>	<b>03. PROBLÈMES MAJEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FWB</b>	<b>25</b>
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>4</b>	Performances éducatives trop stables face aux attentes sociétales et socioéconomiques	25
<b>COMPOSITION DU COLLÈGE D'EXPERTS EXTÉRIEURS</b>	<b>5</b>	Performances académiques et scientifiques rendant difficile le positionnement international	26
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b>	<b>6</b>	Définancement structurel renforçant la compétition négative	27
 		Complexité structurelle et organisationnelle	28
<b>PARTIE I – ÉTAT DES LIEUX</b>	<b>10</b>	Autonomie institutionnelle variable et restreinte	29
<b>01. VALEURS ET PRINCIPES</b>	<b>11</b>	 	
Autonomie et responsabilité des institutions	11	<b>PARTIE II – PERSPECTIVES À L'HORIZON 2030</b>	<b>31</b>
Liberté et intégrité des individus	12	<b>04. DÉFIS GLOBAUX À L'HORIZON 2030</b>	<b>33</b>
Inclusivité individuelle et globale	12	Démographie	33
Citoyenneté et engagement sociétal	12	Démocratie, citoyenneté et cohésion sociale	35
Développement durable	13	Numérique et développements technologiques	36
 		Mondialisation, compétition et coopération	37
<b>02. DESCRIPTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FWB</b>	<b>15</b>	Financement public	39
Organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur	15	 	
Caractéristiques clés de l'enseignement supérieur	16	<b>05. VISION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FWB À L'HORIZON 2030</b>	<b>41</b>
Binarité	16	Excellence sociétale, excellence académique et scientifique	41
Proximité	16	Ambition sociétale	42
Structure en trois cycles	17	Ambition académique et scientifique	44
Démocratisation, accès et progression	17	 	
Financement public	17	<b>06. ACTIONS À MENER</b>	<b>45</b>
Habilitation	17	Autonomie, responsabilité, qualité et évaluation	45
Culture qualité	18	Restructuration et réorganisation	48
Enseignement et recherche	18	Moyens financiers	52
 		Personnels	54
Chiffres clés	19	Ambition sociétale : mesures spécifiques	56
Évolution du nombre d'institutions d'enseignement supérieur de plein exercice en FWB de 2004 à 2017	19	Ambition académique et scientifique: mesures spécifiques	62
Évolution de la population étudiante de 2004 à 2015	20		
Évolution des étudiants diplômés de 2004 à 2015	21		
Évolution des étudiants et membres des personnels enseignant, académique et scientifique de 2004 à 2015	22		
Évolution des dépenses de la FWB par étudiant de 2004 à 2015	23		

<b>ANNEXES</b>	<b>65</b>
LETTRE DE MISSION DU COLLÈGE (EXTRAITS)	65
STATISTIQUES	69
CARTOGRAPHIES	73
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	76
RÉFÉRENCES LÉGALES	79

## SIGLES ET ACRONYMES

AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur	ETNIC	Entreprise publique des technologies nouvelles et de l'information et de la communication
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	ETP	Équivalent temps plein
ARWU	Academic Ranking of World Universities	EUA	European University Association
ASBL	Association sans but lucratif	FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
CA	Conseil d'administration	GVT	Gouvernement
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur	HE	Haute écoles
CREF	Conseil des recteurs francophones de Belgique	IES	Institution(s) d'enseignement supérieur
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur	ISA	Institut(s) supérieur(s) d'architecture
EER	Espace européen de la recherche	MOOC	Massive Open Online Course
EFT	Enquête sur les forces de travail	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ENQA	European Association for Quality Assurance in Higher Education	ORBi	Open Repository and Bibliography
EPS	Enseignement de promotion sociale	PO	Pouvoir(s) organisateur(s)
EQAR	European Quality Assurance Register for Higher Education	QS	Quacquarelli Symonds
ERC	European Research Council	SHU	Supérieur hors université
ESA	Écoles(s) supérieure(s) des arts	THE	Times Higher Education
		U	Université
		UE	Union européenne

# PRÉAMBULE

“ Les attentes sociétales et économiques sont immenses

---

Dans le cadre de sa mission générale d'instance d'avis et de force de proposition auprès du Gouvernement (GVT) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le Conseil d'administration (CA) de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a décidé de charger un Collège d'experts extérieurs d'engager une réflexion prospective dans le but de mieux préparer l'enseignement supérieur de la FWB à relever les défis des prochaines années.

Convaincu du rôle majeur que l'enseignement supérieur et la recherche doivent jouer en termes d'ouverture sociale, d'épanouissement des individus, de développement économique et de rayonnement international, le Collège s'est employé à identifier les principaux objectifs à atteindre pour qu'à l'horizon 2030 le système d'enseignement supérieur et de recherche de la FWB soit en mesure d'être l'un des principaux leviers de développement et de transformation de la société.

Les attentes sociétales et économiques sont immenses. Or la fragmentation et l'hétérogénéité institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche en Fédération, tout autant qu'un réel sous-financement, ne permettent pas aujourd'hui d'apporter une réponse forte et effective aux défis de l'avenir proche.

Dans ce contexte, sur la base d'une analyse des forces et faiblesses de la situation actuelle, le Collège s'est employé à identifier les tendances « lourdes » qui transformeront la société mondiale à l'horizon 2030 (impact du numérique et des innovations technologiques, mondialisation, mouvements de population, phénomènes de radicalisation, etc.) tout en intégrant les spécificités de la FWB ainsi que les effets attendus du Pacte d'Excellence dans l'enseignement obligatoire, en cours de développement au moment de la rédaction de ce rapport.

Le Collège s'est donné pour objectif de proposer des mesures concrètes et opérationnelles en vue de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite du plus grand nombre d'étudiants, de contribuer à une plus grande fluidité entre le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et le monde professionnel<sup>1</sup>, et de renforcer le rayonnement international du système d'enseignement supérieur et de recherche de la FWB.

Les principes à la base des mesures proposées visent à donner de nouvelles marges de

---

1. Le terme « monde professionnel », utilisé dans la suite de ce rapport, doit être compris dans sa dimension la plus inclusive ; il vise donc le secteur privé, le secteur public, le travail indépendant, le marchand et le non-marchand, etc.

manœuvre aux institutions d'enseignement supérieur (IES), en augmentant leur autonomie et leurs capacités financières, en rationalisant l'organisation géographique et les capacités d'initiative, en favorisant les partenariats et les complémentarités. Dotées de ces nouvelles capacités, les institutions d'enseignement supérieur – universités, hautes écoles (HE), écoles supérieures des arts (ESA), établissements d'enseignement de promotion sociale (EPS) – pourront mettre en place des dispositifs d'orientation plus efficaces favorisant la continuité du parcours des étudiants, organiser l'information et l'orientation des adultes en reprise d'étude, construire des partenariats avec les entreprises, imaginer de nouvelles démarches pédagogiques, etc.

Le CA de l'ARES ayant exprimé le souhait d'obtenir des premières propositions dans un délai d'un an, plusieurs aspects majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, bien que présents dans l'ensemble des réflexions, n'ont pas pu faire l'objet d'analyses approfondies ni de recommandations spécifiques (recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche artistique, formation doctorale, nouvelles méthodes pédagogiques, internationalisation, impacts du numérique, émergence des opérateurs privés dans l'enseignement supérieur, etc.).

Ce rapport est une première étape du travail qu'il convient de poursuivre s'il en est décidé ainsi par le CA de l'ARES. Il pourrait également susciter et nourrir un débat public plus large.

## COMPOSITION DU COLLÈGE D'EXPERTS EXTÉRIEURS

**Prof. Jean-Pierre Finance** (France), président du Collège, professeur émérite de l'Université de Lorraine et président honoraire de l'Université Henri Poincaré – Nancy, ancien président de la Conférence des présidents d'université (France)

**Prof. Dr Dieter Leonhard** (Allemagne), vice-président du Collège, recteur de l'Université de sciences appliquées de Mannheim (Hochschule Mannheim)

- 📌 **M. Gérard Bouillot**  
secrétaire général honoraire de la Fédération de l'enseignement de promotion sociale catholique
- 📌 **M. Philippe Busquin**  
ministre d'État, ex-commissaire européen chargé de la recherche scientifique
- 📌 **M. Thierry Castagne**  
directeur général d'Agoria Wallonie
- 📌 **M. André Coudyzer**  
secrétaire général honoraire de la Fédération de l'enseignement supérieur catholique
- 📌 **Prof. Marcel Crochet**  
recteur honoraire de l'Université catholique de Louvain
- 📌 **Dr Ir. Véronique Halloin**  
secrétaire générale du FRS-FNRS
- 📌 **Prof. Jean-Paul Lambert**  
recteur honoraire de l'Université Saint-Louis - Bruxelles
- 📌 **M. Jérôme Lechien**  
président honoraire du Comité interuniversitaire des étudiants en médecine et en dentisterie
- 📌 **Prof. Pierre de Maret**  
recteur honoraire de l'Université libre de Bruxelles
- 📌 **Prof. Bernard Rentier**  
recteur honoraire de l'Université de Liège

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le rapport préparé par le Collège d'experts extérieurs et proposé au CA de l'ARES s'articule en deux parties. La première partie propose, sur la base d'éléments objectifs généralement descriptifs, une brève analyse du système d'enseignement supérieur, de ses forces et de ses faiblesses. À partir de cette analyse et considérant les grands enjeux qui se profilent à l'horizon 2030, la deuxième partie du rapport s'attache à proposer des perspectives d'évolution du système d'enseignement supérieur. Ces perspectives répondent à une vision réaliste mais ambitieuse de l'enseignement supérieur de la FWB. Pour tendre à la réalisation de cette vision, 18 mesures sont proposées.

En introduction de la première partie de ce rapport, le Collège a souhaité rappeler dans le chapitre 1 l'importance que les établissements s'approprient et mettent en œuvre un ensemble de valeurs fondamentales et de principes généraux. Ces valeurs et principes s'inspirent largement de la *Magna Charta Universitatum*. Par ailleurs, il est souligné la nécessité qu'ont les établissements de définir, au-delà des valeurs et principes communément partagés, un ensemble de valeurs et principes spécifiques qui répondent à la vision que chaque établissement a de son rôle au sein de la société, renvoyant ainsi à l'idée d'un contrat social (ou sociétal) dans lequel chaque établissement est engagé.

Dans le chapitre 2, le Collège a analysé les caractéristiques majeures et quelques chiffres clés du système actuel d'enseignement supérieur de la FWB. Ces éléments constitutifs du système, s'ils sont généralement considérés comme des atouts, révèlent aussi des difficultés voire des faiblesses que le Collège a voulu mettre en évidence.

Sur la base de l'analyse réalisée au précédent chapitre, le Collège a identifié, dans le chapitre 3, 5 problèmes majeurs qui s'intensifieront à l'horizon 2030 si des mesures adéquates ne sont pas prises. Ces problèmes concernent, d'une part, les conditions (externes) de développement du système et des institutions – lesquelles renvoient donc à des éléments plutôt structurels du système – et, d'autre part, les niveaux de performance (ou de réalisation des missions) des établissements. Les problèmes structurels identifiés concernent le définancement de l'enseignement supérieur, la complexité structurelle et organisationnelle du système et l'autonomie des établissements encore trop limitée pour certains. Les performances éducatives en lien avec les besoins de la société, dont les attentes du monde professionnel, et les performances académiques et scientifiques face à la compétition mondiale sont perçues comme problématiques.

En vue de décrire les perspectives attendues à l'horizon 2030 dans la partie 2, le Collège a



décidé de se concentrer, dans le chapitre 4, sur 5 défis globaux ou transversaux qui sont appelés à se poser avec plus de force d'ici à 2030 et qui impacteront l'enseignement supérieur de la FWB. Ainsi, le Collège estime que l'évolution démographique, le numérique et les développements technologiques, la place de l'enseignement supérieur dans un monde toujours plus globalisé, le possible désengagement ou questionnement sur l'investissement public dans des secteurs tels que l'enseignement supérieur et les évolutions de nos sociétés démocratiques et de la cohésion sociale constituent des défis qui influenceront et pousseront l'enseignement supérieur à de nouvelles évolutions.

Dans le chapitre 5, le Collège a développé une vision de l'enseignement supérieur de la FWB, laquelle s'articule autour d'une double ambition : l'excellence sociétale et l'excellence académique et scientifique.

Enfin, tenant compte de l'analyse de l'existant proposée dans la première partie du rapport,



**Une double ambition : l'excellence sociétale et l'excellence académique et scientifique**

---

considérant les perspectives, les opportunités et les menaces se profilant à l'horizon 2030, et visant à concrétiser la double ambition d'excellence telle que décrite dans le chapitre précédent, le Collège a élaboré 18 mesures concrètes, qu'il détaille dans le dernier cha-

pitre. Ces mesures – essentiellement structurelles – visent à permettre aux établissements d'enseignement supérieur de la FWB d'être en pleine capacité de

répondre aux défis de demain et poursuivre l'ambition fixée. Elles s'articulent autour de quatre axes : autonomie, responsabilité, qualité et évaluation ; restructuration et réorganisation ; moyens financiers ; personnels. Ces axes sont complétés par des mesures plus spécifiques, d'une part à l'excellence sociétale, d'autre part à l'excellence académique et scientifique. Bien que ces mesures soient plutôt structurelles et donc assez générales, le Collège a souhaité expliciter pour chaque mesure les éléments d'attention spécifiques qui justifient leur pertinence.



**001**

Renforcer et garantir un niveau suffisant d'autonomie des institutions d'enseignement supérieur



**002**

Mettre en place un dispositif d'accréditation pour des secteurs scientifiques et/ou professionnels



**003**

Favoriser la mise en cohérence des structures opérationnelles via, prioritairement, la réduction des implantations et la fusion d'établissements



**004**

Renforcer le profil des institutions d'enseignement supérieur



**005**

Préciser les rôles et missions de chaque acteur intervenant dans la gouvernance du paysage, notamment dans le cadre d'une contractualisation des institutions d'enseignement supérieur avec le Gouvernement



**006**

Accroître le financement de base de l'enseignement supérieur



**007**

Diversifier les mécanismes d'allocation des moyens à l'enseignement supérieur, au-delà du financement de base



**008**

Tendre à une meilleure compatibilité des statuts des personnels



**009**

Encourager la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel



**010**

Valoriser  
l'éventail des activités  
dans le développement  
de la carrière  
des personnels  
académiques et scientifiques



**011**

Mettre en place  
des tests d'orientation  
obligatoires et  
des conseils personnalisés  
à l'entrée de l'enseignement  
supérieur et durant le cursus



**012**

Développer  
des programmes  
de premier cycle  
plus généralistes avec  
une spécialisation  
progressive



**013**

Favoriser  
la sensibilisation  
au monde  
professionnel  
dès les programmes de  
premier cycle



**014**

Généraliser  
les stages et  
promouvoir  
l'enseignement  
supérieur  
en alternance



**015**

Renforcer  
la  
formation  
continue



**016**

Renforcer  
les services sociaux  
aux étudiants,  
en particulier en lien avec  
la mobilité  
et le logement



**017**

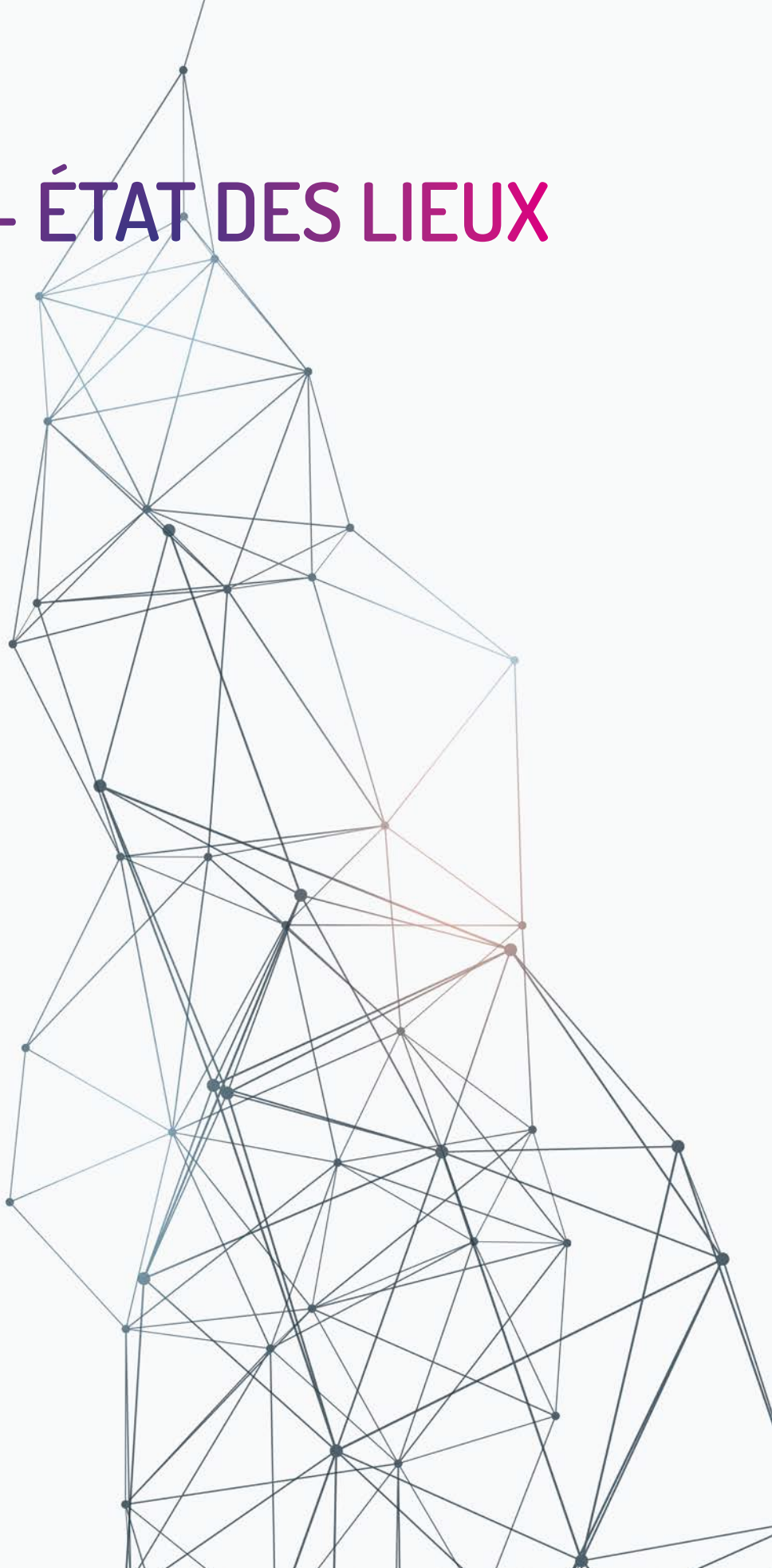
Favoriser  
les partenariats entre institutions  
d'enseignement supérieur  
par des initiatives innovantes  
identifiées sur la base  
d'appels à projets



**018**

Renforcer  
l'ouverture et  
l'engagement international  
des institutions  
d'enseignement  
supérieur

# PARTIE I – ÉTAT DES LIEUX



# 01. VALEURS ET PRINCIPES

L'enseignement supérieur repose sur un ensemble de valeurs fondamentales et de principes généraux partagés qu'il convient de réaffirmer avec force et conviction à l'horizon 2030. En effet, les références sur lesquelles repose notre société sont, de manière cyclique, menacées par des tendances au repli sur soi, à l'exclusion de l'autre, à l'obscurantisme.

Dans cette perspective, les institutions d'enseignement supérieur doivent s'adosser à ces valeurs et principes dans la poursuite de leurs missions. Elles doivent aussi et surtout être en mesure de les mettre en pratique, en y consacrant les moyens nécessaires et suffisants dont elles doivent par ailleurs disposer. Cela requiert, dès lors, un engagement de l'autorité publique envers ces mêmes valeurs et principes, en particulier dans les ressources qu'elle alloue aux institutions. Chacune d'entre elles doit, à son tour, s'engager auprès de sa « communauté » (académique et scientifique) afin de garantir une adhésion individuelle et collective aux valeurs et principes qu'elle défend.

De manière complémentaire, les institutions d'enseignement supérieur sont encouragées à définir des valeurs et principes spécifiques à leur stratégie, à leurs objectifs et à leur engagement dans la société.

Cette déclinaison de valeurs et de principes au sein du système d'enseignement supérieur constitue un cadre de référence pour les

actions individuelles et collectives qui sont menées au sein des institutions. Elle garantit l'engagement mutuel de la société et des citoyens vis-à-vis de l'enseignement supérieur dans son ensemble et de ses institutions.

Outre cette triple nécessité d'adhésion, de mise en pratique et de déclinaison, il est également primordial de soutenir que les valeurs fondamentales et les principes généraux suivants – largement inspirés de la *Magna Charta Universitatum* élaborée en 1988 – sont essentiels au développement de l'enseignement supérieur de la FWB à l'horizon 2030.

## AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ DES INSTITUTIONS

Dans la poursuite de leurs missions, les institutions d'enseignement supérieur doivent disposer d'une pleine autonomie sur les plans académique, organisationnel, financier et

dans la gestion de leurs personnels. L'autorité publique doit garantir le cadre nécessaire à cette autonomie. Si celui-ci doit être assuré par l'autorité publique elle-même, les institutions doivent être indépendantes de tout pouvoir politique, économique et idéologique.

En s'inscrivant pleinement dans les Espaces européens de l'enseignement supérieur (EEES) et de la recherche (EER) et, au-delà, dans un monde globalisé, interconnecté, diversifié et changeant, les institutions assument une importante responsabilité dans la production, le transfert et le renouvellement des savoirs, des connaissances, des compétences, des aptitudes et de la culture. L'enseignement supérieur doit ainsi préparer l'étudiant et encourager le chercheur à jouer un rôle actif, critique et responsable dans notre société. Sa responsabilité auprès de l'individu, d'une part, et celle auprès de la collectivité, d'autre part, sont intrinsèquement liées. Ces responsabilités impliquent un devoir de transparence des institutions à l'égard de la société, se muant en un «devoir redditionnel» (*accountability*) de chaque institution.

## LIBERTÉ ET INTÉGRITÉ DES INDIVIDUS

Chaque membre d'une institution doit être libre dans la conduite des activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité qu'il mène pour contribuer aux missions de son établissement. Le respect de cette exigence fondamentale à l'égard de tiers doit être garanti, promu et pleinement réalisé par l'autorité publique, l'institution et les individus eux-mêmes. La liberté individuelle implique que le professeur, le chercheur, l'étudiant et tout autre membre de l'institution fassent, en contrepartie, preuve d'une intégrité absolue. Si le caractère universaliste de l'intégrité est incontestable, sa déclinaison au sein d'une institution, d'un système ou d'une société

requiert une prise en considération du contexte culturel, philosophique et historique.

## INCLUSIVITÉ INDIVIDUELLE ET GLOBALE

L'enseignement supérieur doit demeurer un bien public et ce caractère doit lui être garanti tant par l'autorité publique que par les institutions et les acteurs en leur sein. En tant que tel, l'enseignement supérieur, par la réalisation de ses missions, doit être en mesure d'articuler la nécessité d'émancipation individuelle, la recherche du bien commun et le service de l'intérêt général. En ce sens, les institutions doivent constituer un service au public.

Ancré dans une vision universaliste des droits humains, l'enseignement supérieur offre à tout citoyen, sans discrimination, notamment de genre, d'âge, de race, d'origine, de conviction ou de condition, l'opportunité d'acquérir une qualification de haut niveau, tenant compte des aspirations, des motivations et des capacités de chacun.

Bien qu'intégrés dans un contexte géographique et temporel donné, l'enseignement supérieur et les institutions s'affirment comme lieux privilégiés de rencontres et d'interactions entre les individus, les cultures, les sociétés, leurs similitudes, leurs spécificités et leurs différences. Dans la poursuite de leurs missions, les institutions contribuent donc à la coopération internationale, à la citoyenneté mondiale et à l'intégration européenne.

## CITOYENNETÉ ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL

L'enseignement supérieur doit être en mesure de jouer son rôle au sein de la société en faisant des institutions et de leur communauté

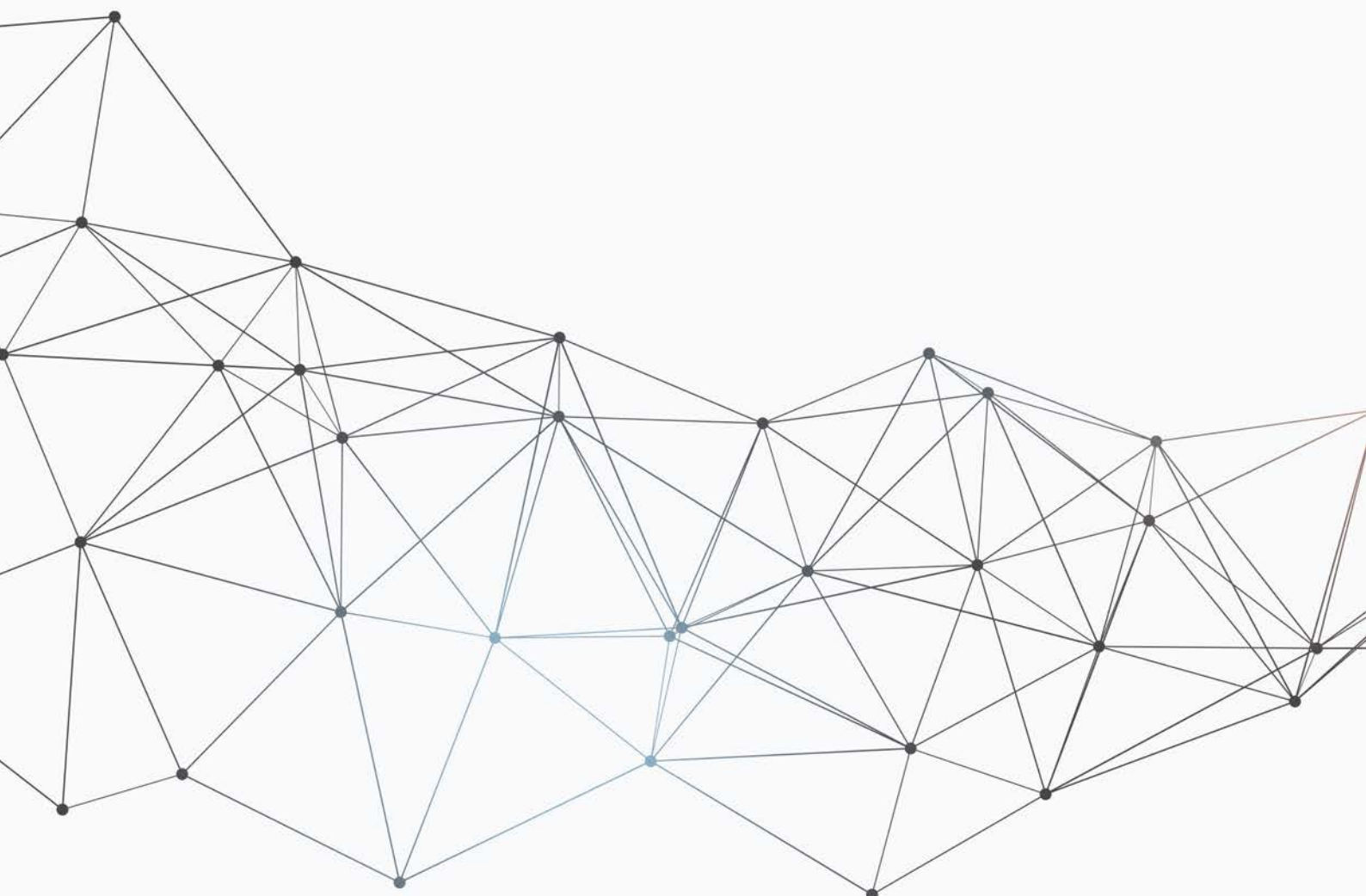
“ L'enseignement supérieur doit demeurer un bien public et ce caractère doit lui être garanti

des citoyens du monde. Par ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, l'enseignement supérieur contribue de manière critique au développement scientifique, technologique, social, économique, culturel et démocratique de nos sociétés. Dans cette perspective, les institutions d'enseignement supérieur forment et accompagnent des citoyens et des professionnels responsables, critiques et capables de contribuer au développement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Par cet engagement sociétal, les institutions mènent leurs actions dans le cadre d'un contrat social (généralement implicite) à l'égard de la société dans son ensemble.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enseignement supérieur doit constituer un des leviers de la transition vers un développement durable de nos sociétés tel que réaffirmé par les Objectifs de développement durable définis par les Nations unies pour l'horizon 2030 et donc articulé autour des dimensions économique, sociale et environnementale.

Le développement durable est intégré de manière systématique dans l'ensemble des missions des institutions et des activités menées par leurs enseignants, chercheurs, étudiants et personnels. Par leurs activités de recherche, les institutions participent à l'évolution dynamique du développement durable et à sa réalisation. En remplissant leur mission d'enseignement, elles développent chez les étudiants les connaissances, les compétences et les aptitudes pour être des acteurs de développement durable.





# 02. DESCRIPTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FWB

Depuis la communautarisation des compétences dites « personnalisables » – dont l'éducation – à la fin des années 1980, l'enseignement supérieur de la FWB a connu des réformes importantes tous les 10 ans, notamment sous l'impulsion du Processus de Bologne. Le système actuel possède donc des caractéristiques que l'on retrouve dans d'autres systèmes européens, mais également des spécificités qui sont décrites ci-dessous.

C'est sur la base de cette description succincte – et donc non exhaustive – que peuvent être mis en évidence les défis, les difficultés, voire les faiblesses de l'enseignement supérieur de la FWB ayant conduit le Collège à proposer des mesures permettant de mieux faire face aux enjeux de demain.

## ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans le sillage du processus de fédéralisation initié en 1970, la Belgique est devenue en 1993 un État fédéral constitué de Communautés (flamande, française et germanophone) et de Régions (flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale). Les Communautés sont compétentes en matière d'enseignement. Chaque Communauté est donc responsable de l'organisation des études, du financement, du développement de politiques et de programmes spécifiques,

et ce pour tous les niveaux, depuis l'enseignement maternel jusqu'à l'enseignement supérieur.

Comme pour les autres niveaux d'enseignement, l'enseignement supérieur financé par la FWB est organisé soit par la FWB elle-même, soit par les villes et communes, soit par les provinces, soit par des personnes morales (asbl). Ces entités, appelées « pouvoirs organisateurs » (PO), gèrent les institutions non



L'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur en FWB demeure complexe

universitaires, avec une intensité variable selon le type d'institution et le réseau auquel elles appartiennent. De manière schématique, les PO sont regroupés en trois « réseaux » : le réseau organisé par la FWB, le réseau officiel subventionné et le réseau libre subventionné (confessionnel ou non confessionnel).

Seules les institutions d'enseignement supérieur reprises dans les dispositions réglementaires de la FWB (à savoir, aujourd'hui, 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement de promotion sociale organisant l'enseignement supérieur) délivrent des diplômes reconnus par la FWB, sanctionnant des programmes d'études pour lesquels elles sont habilitées. En 2017, on ne dénombre pas moins de 785 grades académiques délivrés en FWB.

L'absence d'un système d'accréditation (institutionnelle ou de programmes) et la liberté d'enseignement garantie par la Constitution signifient que les opérateurs privés peuvent légalement proposer des formations et, le cas échéant, délivrer des « diplômes ». Ces opérateurs ne sont toutefois pas subventionnés et leurs « diplômes » ou autres documents ne sont pas reconnus par la FWB.

Malgré un système de taille plutôt réduite, l'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur en FWB demeure complexe et se caractérise par une pluralité d'« intervenants ». Cette complexité institutionnelle reflète directement la « pilarisation » de la société belge et est le fruit des développements historiques et sociopolitiques du pays. Face aux défis d'aujourd'hui et de demain, il est essentiel de pouvoir questionner cette réalité – certes différenciée entre les universités et les institutions hors université – pour garantir les conditions d'un système d'enseignement supérieur plus efficace et plus efficient.

## CARACTÉRISTIQUES CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### BINARITÉ

Le système d'enseignement supérieur de la FWB est binaire. Ce caractère peut se référer à la coexistence d'un enseignement dit de « type court » ou professionnalisant et d'un enseignement dit de « type long » ou académique. Il est alors associé aux objectifs ou aux finalités des programmes. Le caractère binaire peut aussi renvoyer à la dimension institutionnelle et donc à la coexistence d'institutions supérieures universitaires et hors université.

Si le caractère binaire garantit la diversité de l'offre d'enseignement, la double binarité (programmatische et institutionnelle) nécessite un profilage clair des institutions pour favoriser la transparence du système auprès des bénéficiaires potentiels.

### PROXIMITÉ

Malgré un mouvement de « consolidation » marqué par des fusions et intégrations d'institutions au cours des deux à trois dernières décennies, le paysage de l'enseignement supérieur en FWB se caractérise par une large offre de proximité géographique. Celle-ci permet aux citoyens de bénéficier d'opportunités de formation – essentiellement des programmes de premier cycle – dans leur environnement immédiat et contribue ainsi à la démocratisation du système.

Les institutions conservent aujourd'hui des implantations ou campus sur la majeure partie du territoire de la FWB. Cependant, il existe encore une forte concentration territoriale de ces implantations et campus. La proximité entraîne également l'existence d'implantations et d'institutions ne disposant pas nécessairement de la taille critique ni du niveau d'autonomie suffisant leur permettant de conduire de manière efficace l'ensemble de leurs missions.

## STRUCTURE EN TROIS CYCLES

La structure en 3 cycles, généralisée au sein de l'EEES, est pleinement mise en œuvre en FWB depuis 2004. Ainsi, le grade de bachelier est délivré au terme d'un premier cycle de 180 crédits au moins et le grade de master au terme d'un deuxième cycle généralement de 120 crédits. Le grade de docteur sanctionne des études de troisième cycle, mais n'est délivré que par les universités. Malgré le caractère binaire, il n'y a pas de distinction formelle entre des grades similaires selon qu'ils sont délivrés par l'un ou l'autre type d'institution d'enseignement supérieur, et ce malgré des finalités et modes d'organisation différents.

Par ailleurs, le grade de bachelier délivré au terme d'un programme universitaire ou de « type long » n'est généralement pas considéré comme une qualification finale, mais bien comme une qualification de « transition » vers un programme de master.

## DÉMOCRATISATION, ACCÈS ET PROGRESSION

Le système d'enseignement de la FWB se caractérise par un accès ouvert aux études supérieures. En effet, la FWB n'autorise pas l'application de quota si bien que, généralement, le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), ou tout autre diplôme étranger reconnu équivalent, permet l'accès à tous les programmes de premier cycle. La flexibilisation des parcours et les voies d'admission personnalisées offrent la possibilité d'une progression plus aisée des étudiants au sein du système, entre institutions et entre programmes.

Cependant, cette ouverture ne présente pas que des avantages. D'une part, le taux de réussite reste faible en première année de l'enseignement supérieur et souvent lié aux caractéristiques socioéconomiques de l'étudiant, mais aussi à son parcours dans

l'enseignement secondaire. D'autre part, la mobilité au sein du système (entre institutions, entre différents types d'institutions) reste limitée.

## FINANCEMENT PUBLIC

Les institutions sont majoritairement financées par la FWB. Leur subvention est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est calculée en tenant compte du nombre d'étudiants régulièrement inscrits pondéré par un coefficient propre au champ disciplinaire dans lequel l'étudiant est enregistré. L'allocation globale versée aux institutions d'enseignement supérieur est par ailleurs plafonnée, selon le mécanisme dit « de l'enveloppe fermée ».

Ces modalités de financement ont poussé à une concurrence pernicieuse et « primaire » entre institutions, contraintes de faire croître leur population étudiante pour voir leurs moyens augmentés ou simplement stabilisés.

Les choix politiques en FWB ont conduit à un sous-financement voire à un « définancement » continu de l'enseignement supérieur au cours de ces 25 dernières années et – comme expliqué dans le chapitre suivant – aucune réponse structurelle n'y a été apportée.

## HABILITATIONS

La création de nouveaux programmes d'enseignement supérieur repose sur un système d'habilitation par lequel les institutions se voient accorder la capacité d'organiser un programme d'études sur un territoire géographique déterminé, de conférer un grade académique et de délivrer les certificats et diplômes associés. L'ARES, en tant qu'espace de concertation et de coordination entre institutions, remet systématiquement au Gouvernement un avis sur les demandes de nouvelles habilitations.

“ Les choix politiques en FWB ont conduit à un sous-financement voire à un « définancement » continu de l'enseignement supérieur

“ Les conditions réglementaires imposées aux institutions se sont faites de plus en plus nombreuses au fil des années

---

Si cette procédure permet de favoriser une plus grande cohérence de l'offre et est plus transparente à l'égard de la société, elle impose aux institutions une temporalité dans le développement de nouveaux programmes qui restreint leur capacité à répondre rapidement aux demandes actuelles et futures de la société en termes de formation. De manière générale, les conditions réglementaires imposées aux institutions se sont faites de plus en plus nombreuses au fil des années.

### CULTURE QUALITÉ

En FWB, le système d'assurance qualité externe est fondé sur une approche formative de l'évaluation de la qualité des programmes. Créée en 2002, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) est responsable de la gestion et du développement de ce système. Dans un contexte où les habilitations sont accordées *ex ante* par le Parlement sur la base de l'avis de l'ARES, les résultats des évaluations n'ont donc d'incidence formelle ni sur le financement ni sur l'accréditation des institutions ou de nouveaux programmes.

Cette approche « non sanctionnante » devrait permettre à tous les acteurs de l'enseignement supérieur de favoriser l'émergence d'une culture qualité, de faciliter son appropriation et de développer la créativité.

Comme déjà souligné dans les rapports d'évaluation de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA), la gestion de cette approche est toutefois très coûteuse et administrativement lourde.

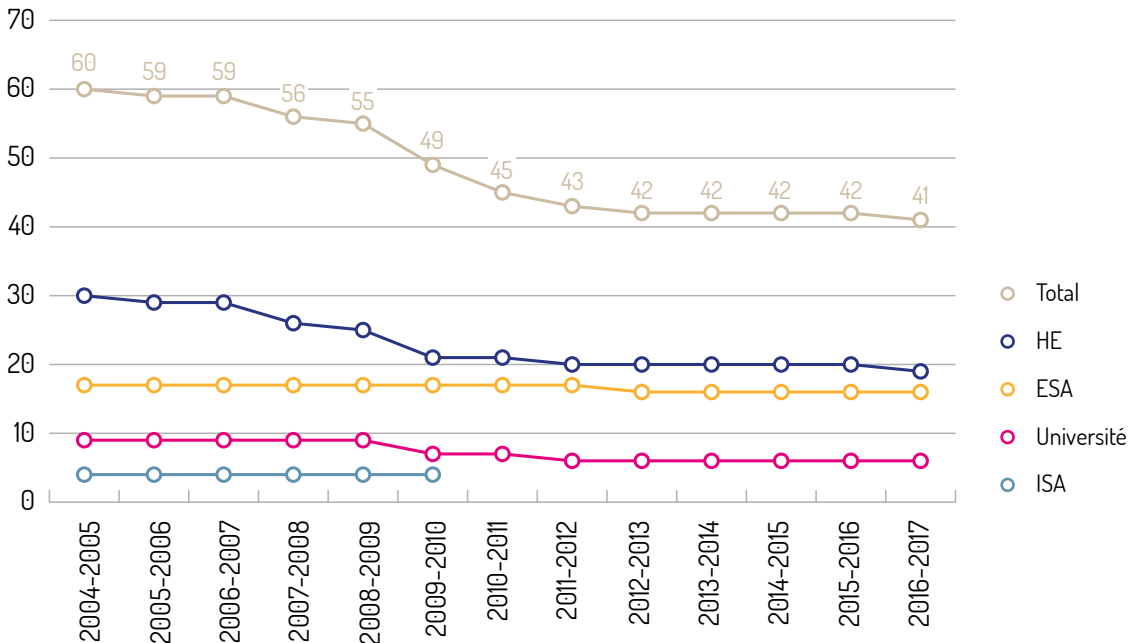
### ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

En FWB, la recherche est intrinsèque à l'enseignement supérieur. Les établissements en sont les acteurs premiers, chacun compte tenu de ses missions et spécificités. Ainsi, en FWB, la recherche fondamentale est uniquement menée par les universités, la recherche appliquée l'est par tout type d'institution et la recherche artistique l'est essentiellement par les écoles supérieures des arts.

Alors que la démarcation entre recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche artistique s'estompe de plus en plus, les opportunités de financement en FWB demeurent très variables – voire inexistantes – selon le type d'institution. En outre, la structuration du système de la recherche en Belgique francophone complique son développement, en particulier en ce qui concerne les mécanismes de financement. Enfin, de manière générale, la recherche fondamentale reste sous-financée par les autorités publiques.

## CHIFFRES CLÉS

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE EN FWB DE 2004 À 2017

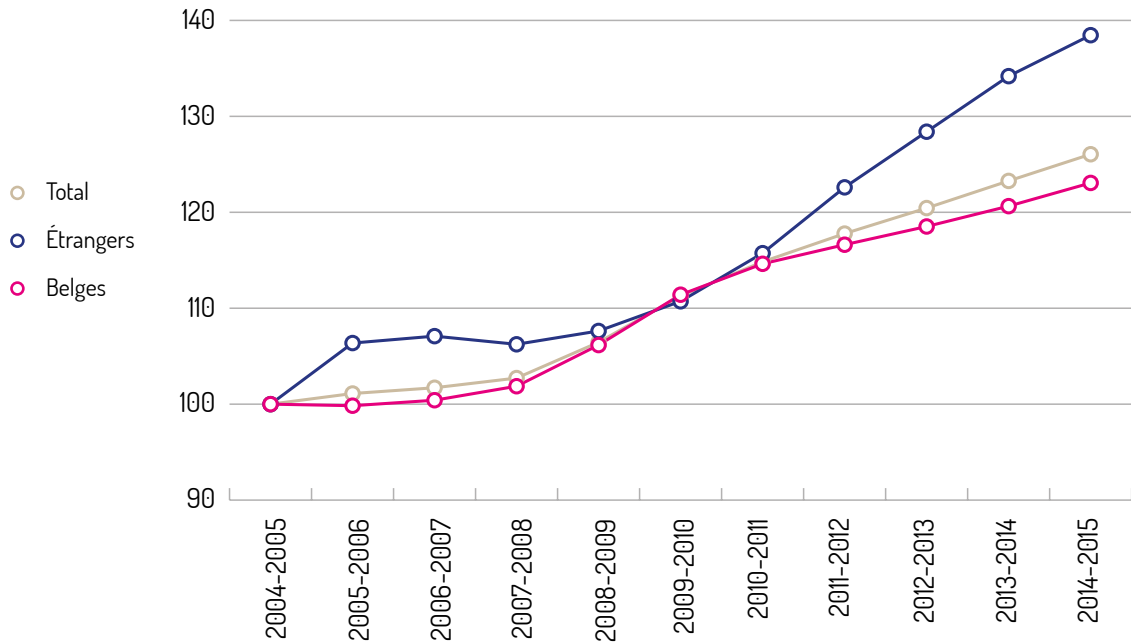


Comme observé dans certains pays européens, ces 10 à 20 dernières années ont été marquées par une concentration du paysage de l'enseignement supérieur de la FWB, qui a pris la forme de fusion, voire de l'intégration d'institutions. Le mouvement le plus important a été observé dans les secteurs des hautes écoles et des universités, les premières passant de 30 en 2004 à 19 en 2016 (mais avec une diminution de seulement 8% du nombre d'implantations) et les secondes de 9 à 6 sur la même période. Les instituts supérieurs d'architecture (ISA) ont été intégrés à partir de 2010 dans les universités, en tant que facultés. Il est intéressant de souligner que cette dynamique de concentration s'est quasiment arrêtée depuis 2012 – une seule fusion de

deux hautes écoles a été observée en 2016-2017. Il convient également de souligner que, bien qu'il n'apparaisse pas sur le graphique ci-dessous, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale est passé de 123 à 86 entre 2004 et 2016.

Sources : collecte de données SATURN (SHU) et base de données du Conseil des recteurs francophones (CREF) (universités)

ÉVOLUTION DE LA POPULATION  
ÉTUDIANTE DE 2004 À 2015 (EN  
INDICE, 2004-2005 = BASE 100)



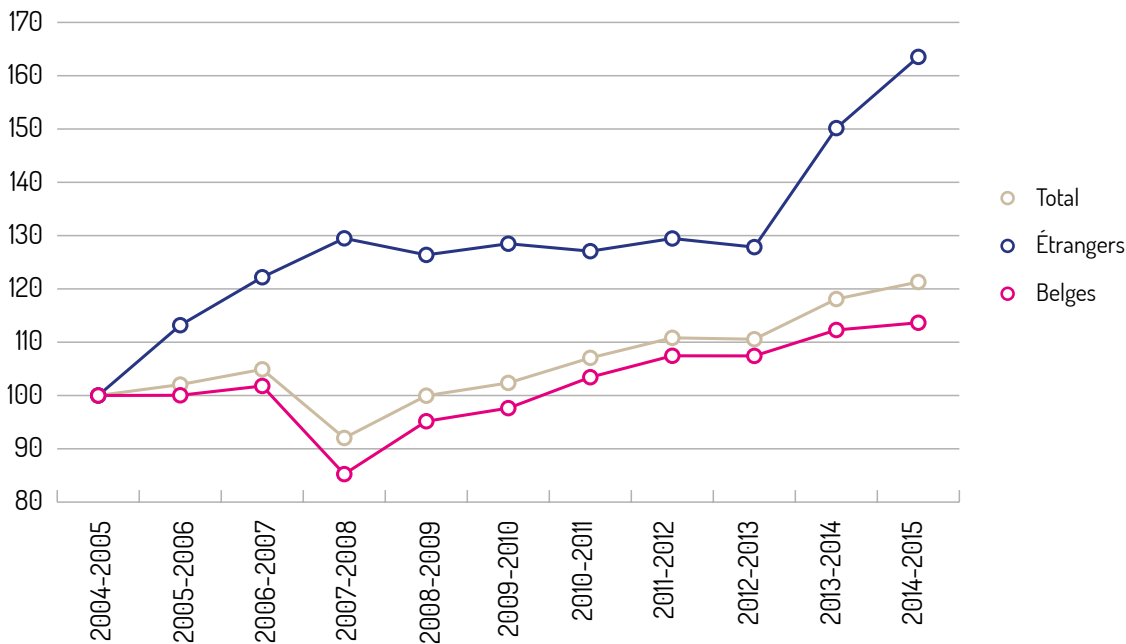
La massification de l'enseignement supérieur s'est poursuivie au cours des 15-20 dernières années

Observée dans de nombreux pays européens, la massification de l'enseignement supérieur s'est poursuivie au cours des 15-20 dernières années, et ce dans tout type d'institution, avec une intensité toutefois beaucoup plus marquée dans les universités. L'évolution de la population étudiante dès 2010 correspond également à l'intégration des instituts supérieurs d'architecture, filière qui accueillait – et accueille encore aujourd'hui – de nombreux

étudiants étrangers, majoritairement français. L'évolution de la population étudiante au sein des écoles supérieures des arts est, quant à elle, due exclusivement à l'arrivée d'étudiants étrangers – à nouveau majoritairement français –, la proportion des étudiants belges ayant diminué de plus de 5%. Sur la même période, la population de l'enseignement supérieur de promotion sociale a augmenté de 8%, passant de 33 047 étudiants en 2004-2005 à 35 812 en 2014-2015.

Sources : collecte de données SATURN (SHU) et base de données du CREF (universités)

## ÉVOLUTION DES ÉTUDIANTS DIPLOMÉS DE 2004 À 2015 (EN INDICE, 2004-2005 = BASE 100)



Si l'évolution générale du nombre d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur suit une tendance haussière reflétant l'accroissement de la population étudiante, cette évolution est moins linéaire en raison de divers facteurs. L'introduction, en 2006, du décret dit « Non-résidents » limitant à 30 % le nombre d'étudiants étrangers dans certains cursus paramédicaux (organisés en haute école et à l'université) et médicaux (organisés à l'université) a notamment entraîné une baisse des étudiants diplômés étrangers en hautes écoles. L'intégration des instituts supérieurs d'architecture aux universités a, de son côté, fait croître le nombre de diplômés (majoritairement étrangers) universitaires. La forte croissance des diplômés étrangers à partir de 2013-2014 s'explique par une modification apportée au décret « Non-résidents », à

la suite de laquelle certaines filières n'ont plus été visées par le contingentement. Sur la même période, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur de promotion sociale a diminué, passant de 3 674 en 2004-2005 à 3 320 en 2014-2015.

Sources : collecte de données SATURN (SHU) et base de données du CREF (universités)

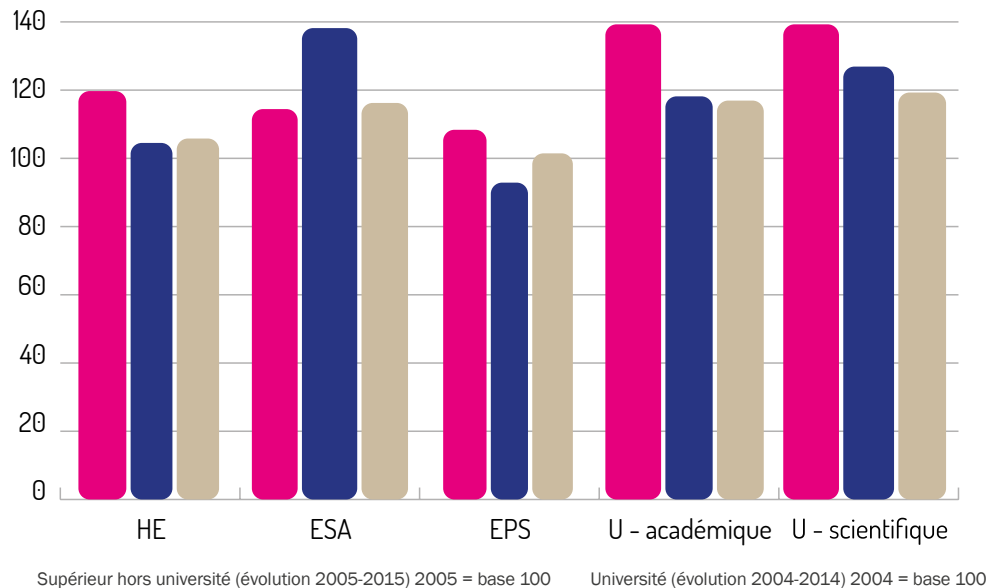
ÉVOLUTION DES ÉTUDIANTS ET MEMBRES  
DES PERSONNELS ENSEIGNANT,  
ACADÉMIQUE ET SCIENTIFIQUE (EN  
ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN, ETP) DE 2004  
À 2015 (EN INDICE, 2004-2005 = BASE 100)

Entre 2004 et 2015, excepté dans les écoles supérieures des arts, l'évolution du personnel enseignant (et scientifique dans les universités) n'a pas suivi celle de la population étudiante. L'évolution du personnel enseignant est entre 15 et 20 points de pourcentage inférieur à celle des étudiants. Dans les hautes écoles,

et d'accompagnement de ceux-ci) se sont sévèrement dégradés entre 2004 et 2015. L'explication de cette dégradation réside dans le « définancement » des universités – et, dans une moindre mesure, des hautes écoles – durant cette période.



L'évolution du personnel enseignant est entre 15 et 20 points de pourcentage inférieur à celle des étudiants



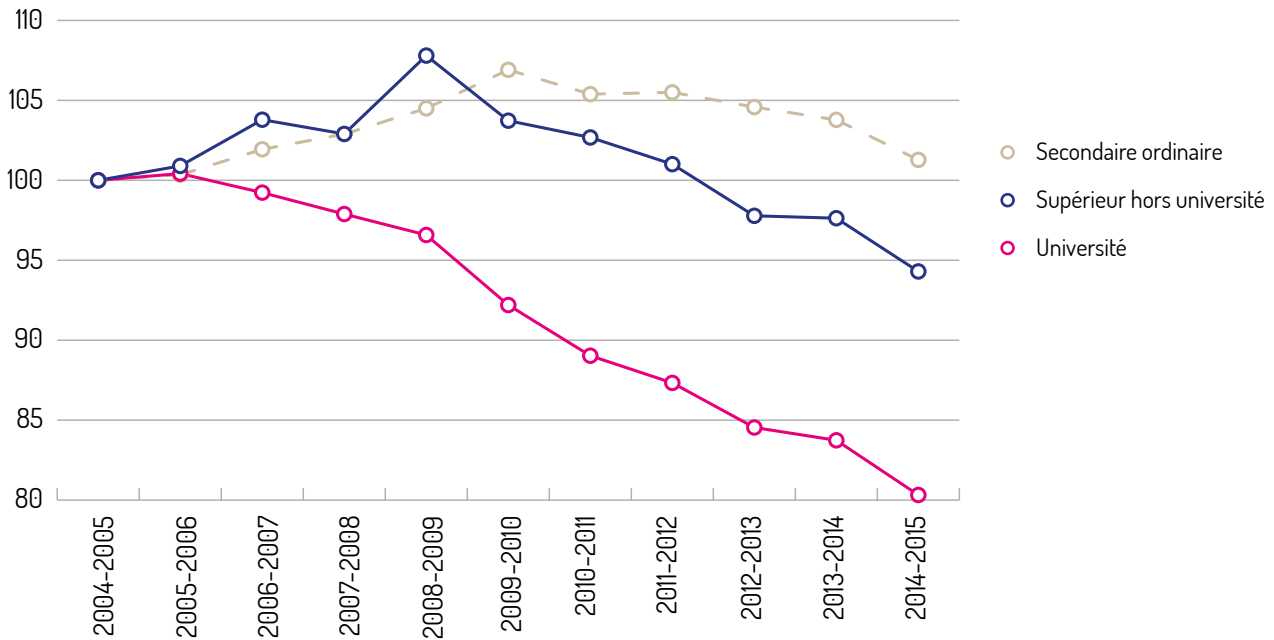
seuls les maitres assistants (+8% en ETP) et les maitres de formation pratique (+18% en ETP) sont plus nombreux en 2015 qu'en 2005. Dans les universités, le nombre de professeurs ordinaires et de professeurs extraordinaires a diminué entre 2004 et 2014. En revanche, le nombre de professeurs (temps plein), de chargés de cours (temps plein ou temps partiel) et de maitres de conférences a augmenté. De manière générale, dans les hautes écoles et dans les universités, les taux d'encadrement des étudiants (et donc les conditions de suivi

- Étudiants
- Enseignants / scientifiques
- ETP Personnel

Sources : annuaire statistique de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication, ETNIC (enseignement de promotion sociale), collecte de données SATURN (SHU), base de données du CREF (universités) et fichier « paie » de l'Administration générale de l'enseignement – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE LA FWB  
PAR ÉTUDIANT DE 2004 À 2015  
(EN INDICE, 2004-2005 = BASE 100)



Sources : budget de la Communauté française, calcul Direction des relations internationales – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Depuis 2005, la part du budget «enseignement» que la FWB consacre à l'enseignement supérieur (hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités) est restée très stable et tourne autour de 18 % (en 2014-2015, les étudiants du supérieur représentent 17 % de la population scolaire et étudiante). En revanche, entre 2004-2005 et 2014-2015, les dépenses par étudiant (étudiants finançables et non finançables, en euros constants) ont diminué de 5,7 % dans l'enseignement supérieur hors université et de 19,7 % dans l'enseignement universitaire. Durant la même période, les dépenses par élève de l'enseignement secondaire ordinaire sont restées assez stables (+1,3 %).

“ Les dépenses annuelles par étudiant en FWB sont inférieures de 13 % à la moyenne de l'OCDE

DÉPENSE PAR ÉTUDIANT (€)	BELGIQUE	FWB	OCDE	UE (21)	FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS
Du primaire au supérieur (hors R&D)	10 225	8 849	2,7%	1,3%			
Supérieur (hors R&D)	8 858	7 757	-12,0%	-8,2%			
Ensemble du supérieur (R&D incluse)	13 063	11 205	-13,0%	-12,5%	-1,3%	-14,7%	-26,7%
Part R&D du supérieur	34%	31%	32%	33%	32%	42%	20%

Sources : *Regards sur l'éducation*, OCDE, 2015. Calcul par Philippe Dieu (Direction des relations internationales - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

Si l'on compare le niveau des dépenses de la FWB pour l'éducation avec le celui des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou des États membres de l'Union européenne (UE), il apparaît qu'en 2012, tous niveaux confondus (hors maternel), les dépenses totales par étudiant en FWB (publiques, tous niveaux de pouvoirs confondus, et privées) à destination des établissements (y inclus les salaires des personnels de l'enseignement) s'élève à 8 849 euros, un montant quasiment équivalent à la moyenne de l'OCDE (+2,7 %) et de l'UE

(+1,3 %). En revanche, pour l'enseignement supérieur (recherche et développement (R&D) compris), les dépenses annuelles par étudiant en FWB sont inférieures de 13 % à la moyenne de l'OCDE (12,5 % à celle de l'UE) et de 23 % à la moyenne de nos voisins européens (Allemagne, Communauté flamande, France et Pays-Bas).

# 03. PROBLÈMES MAJEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FWB

Le chapitre précédent a mis en évidence les caractéristiques clés de l'enseignement supérieur de la FWB aujourd'hui. Si celles-ci sont généralement considérées comme des atouts du système, elles sont également révélatrices de problèmes majeurs qui mettent, déjà actuellement, les institutions en difficulté dans la poursuite de leurs missions – difficultés qui se poseront avec d'autant plus d'acuité à l'horizon 2030.

Ces problèmes, explicités ci-après, se situent au niveau du système d'enseignement supérieur et leur intensité peut donc varier selon les types d'institutions et pour chaque institution individuellement. Ils concernent, d'une part, les conditions de développement du système comme des institutions et, d'autre part, le niveau de performance (ou de réalisation) des missions par les institutions.

## PERFORMANCES ÉDUCATIVES TROP STABLES FACE AUX ATTENTES SOCIÉTALES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Considérant le caractère ouvert du système d'enseignement supérieur de la FWB, malgré le développement de mesures pédagogiques positives en soutien aux étudiants, le taux d'échec en première année demeure très élevé – environ 65 % – et a même légèrement augmenté au cours des 10 dernières années. Par ailleurs, l'évolution du pourcentage de la

population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé avec succès des études supérieures est également restée stable au cours des 10 dernières années en FWB, là où la moyenne européenne (UE27) a augmenté de 10 points de pourcentage sur la même période. Cette situation a amené certains chercheurs à affirmer que « l'ascenseur social » que doit être l'enseignement supérieur ne joue plus pleinement son rôle depuis une dizaine d'années.

L'insertion socioprofessionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur est difficilement analysable du fait du manque d'informations statistiques disponibles en FWB. Cependant,

“ Les performances semblent stables, voire tendent vers une certaine dégradation

l'insertion demeure un défi majeur pour l'ensemble des institutions, avec toutefois une importance variable selon le type d'établissement et le domaine d'études. Le défi est révélateur d'un problème plus profond de manque de rencontres entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel, sous-développées voire inexistantes dans certaines filières. Ainsi, si les programmes « professionnalisants », organisés par tout type d'institution, intègrent généralement une prise directe avec l'emploi, l'approche plus généraliste et théorique de certains programmes – et souvent des bacheliers de transition – ne facilite pas ces interactions pourtant essentielles avec le monde de l'emploi.

## PERFORMANCES ACADÉMIQUES ET SCIENTIFIQUES RENDANT DIFFICILE LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL

Il est difficile d'objectiver les performances influençant le positionnement (européen et international) de l'enseignement supérieur de la FWB en raison, là aussi, du manque de données significatives en FWB. Cependant, si l'on considère trois dimensions spécifiques, à savoir l'évolution des institutions (presque exclusivement les universités complètes) dans les classements internationaux, les résultats en matière d'innovation sur la base des tableaux de bord publiés par la Commission européenne et l'attractivité auprès des étudiants internationaux, les performances semblent stables, voire tendent vers une certaine dégradation.

Une analyse de la position des universités au sein des trois principaux classements internationaux (Times Higher Education, THE, Academic Ranking of World Universities, ARWU et Quacquarelli Symonds, QS) montre une

certaine stabilité des universités de la FWB. Il convient bien sûr de souligner les limites de ces classements, et leurs méthodologies qui « orientent » la surreprésentation de certaines universités et ne sont sans doute pas favorables à la réalité de la FWB. Le développement de classements multidimensionnels et orientés vers l'utilisateur, tels que « U-Multirank », tend à nuancer le poids de ces classements unidimensionnels. Cependant, en comparant l'évolution des institutions de la FWB avec celles des pays voisins, il apparaît que ces dernières se sont généralement maintenues voire ont progressé dans ces classements au cours des dernières années malgré une augmentation importante de la compétition mondiale.

Les tableaux de bord européens de l'innovation (nationaux et régionaux) indiquent une position très stable de la Wallonie et de la FWB en tant qu'« innovateur fort », mais la capacité de captation de financements européens par les institutions de la FWB demeure très faible en comparaison avec leurs homologues flamandes. Les chiffres les plus récents fournis par les points de contact des programmes européens montrent que si les universités de la FWB présentent un taux de succès très honorable d'environ 12 % – taux assez similaire aux acteurs flamands –, les universités présentent, par contre, deux à trois fois moins de projets que leurs homologues du nord du pays.

Les institutions de la FWB sont généralement considérées comme très attractives eu égard au nombre d'étudiants étrangers. Mais ces étudiants étrangers sont essentiellement issus de pays européens et majoritairement des étudiants français inscrits dans certaines filières – un constat qui illustre les enjeux de la « mobilité de contournement ». Plus précisément, plus de 20 % des étudiants en FWB n'ont aujourd'hui pas la nationalité belge. Parmi ces étudiants, plus de 75 % sont des ressortissants de l'UE qui poursuivent principalement des études paramédicales et médicales, en architecture et en école supérieure des arts. Un peu

plus d'un étudiant « non belge » sur deux est de nationalité française. Cette proportion est restée stable entre 2004-2005 et 2014-2015. Au niveau du troisième cycle, la proportion d'étudiants étrangers est supérieure, mais restée stable au cours des 10 dernières années, avec près de 40 % de doctorants non belges. Par ailleurs, les doctorants issus d'un pays hors UE sont plus nombreux que ceux ressortissant d'un pays de l'UE. Néanmoins, au cours de la même période, la proportion de doctorants européens a augmenté plus rapidement que celle des non européens.

Ces quelques indicateurs ne permettent sans doute pas de mesurer de manière précise le niveau de performance académique et scientifique des institutions de la FWB. Ils indiquent toutefois une forme de stabilité dans le positionnement international des institutions, laquelle devient problématique considérant l'évolution mondiale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

## DÉFINANCEMENT STRUCTUREL RENFORÇANT LA COMPÉTITION NÉGATIVE

L'enseignement supérieur de la FWB connaît depuis une vingtaine d'années un sous-financement – voire un définancement – structurel comme souligné par plusieurs chercheurs. En effet, dans le cadre du système de financement dit « de l'enveloppe fermée » mis en place dès 1998, le financement public des institutions a constamment diminué. Considérant la croissance de la population étudiante et le caractère fixe de cette enveloppe globale, les moyens alloués par étudiant aux institutions ont été de facto réduits de 15 % environ entre 1998 et 2015, avec une intensité plus forte pour les universités, qui ont vu leur budget par étudiant décroître d'environ 20 % au cours des 20 dernières années. Le refinancement décidé

par le Gouvernement en 2016, qui devrait permettre une augmentation du budget annuel d'environ 41 millions d'euros d'ici à 2019, ne permettra pas de rattraper le sous-financement de l'enseignement supérieur de la FWB.

L'un des effets « pervers », souvent dénoncé, est la « chasse à l'étudiant », entraînant une dynamique « non coopérative » et une compétition exacerbée entre institutions. Dans le système actuel, une institution dont le nombre d'étudiants croît moins rapidement que la moyenne des autres institutions voit effectivement ses moyens se réduire. Chaque institution est donc contrainte à croître et à tenter d'augmenter sa population étudiante. Alors que le mécanisme primaire de financement de l'enseignement supérieur en FWB demeure basé presque exclusivement sur le nombre d'étudiants inscrits, la grande majorité des pays européens a revu le système de financement en y incluant notamment des facteurs « intrants » et « extrants ». Par ailleurs, de nombreux pays ont également développé des mécanismes de financement secondaire basés sur des indicateurs de performance, comme décrit par l'European University Association (EUA) dans le projet « DEFINE ».

Le financement de l'enseignement supérieur doit être mis en perspective avec son évolution dans les autres niveaux d'enseignement. S'il convient de considérer l'éducation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et donc son financement dans un même continuum, il convient de souligner qu'en FWB, tous les niveaux d'enseignement, à l'exception de l'enseignement supérieur, ont vu les moyens annuels par élève augmenter au cours des 10 dernières années. Ainsi, les moyens alloués par étudiant dans l'enseignement supérieur hors université sont inférieurs à ceux alloués par élève dans l'enseignement secondaire, faisant de la Belgique francophone une exception en Europe et parmi les pays de l'OCDE, et ce malgré les défis majeurs persistants dans l'enseignement dit « obligatoire ».

Bien que le Collège d'experts ait estimé que la question institutionnelle de la compétence sur l'enseignement dépassait son champ de réflexion, on peut souligner que l'absence de moyens propres à la FWB (ou plutôt son impossibilité à générer des revenus propres) constitue un obstacle majeur au financement de l'enseignement supérieur.

## COMPLEXITÉ STRUCTURELLE ET ORGANISATIONNELLE

Le système d'enseignement supérieur de la FWB se caractérise par un degré significatif de fragmentation de sa gouvernance. La démultiplication des acteurs intervenant dans la gouvernance du système constitue, pour les institutions, un obstacle majeur à une poursuite efficace et efficiente de leurs missions, les universités n'étant cependant pas confrontées aux problématiques liées aux réseaux et aux PO. Sans prétendre être exhaustif, le tableau ci-dessous illustre cette « concurrence » entre acteurs intervenant au sein d'une même dimension de la gouvernance du système.

un coût administratif important pour la FWB compte tenu de la nécessité de coordination constante entre les différents acteurs. Enfin, elle entraîne un certain degré d'iniquité entre les institutions étant donné les modalités distinctes de mise en œuvre de certaines dimensions de la gouvernance.

Le paysage de l'enseignement supérieur de la FWB se caractérise par une forte diversité des institutions. Malgré les évolutions historiques du système – qui a vu notamment, à l'instar de la majorité des pays européens, des processus de fusion, d'intégration et donc de « concentration » –, une grande diversité d'institutions demeure entre secteurs et au sein d'un même secteur, en termes de taille d'établissement, de nombre d'étudiants et de membres du personnel, d'offre de programmes, de présence sur le territoire de la FWB, etc. Cet « émiettement », sur un territoire assez limité, implique que des institutions continuent à exister alors qu'elles ne possèdent pas nécessairement les capacités (administratives, organisationnelles, académiques, scientifiques) pour poursuivre leurs missions. Par ailleurs, malgré les tentatives visant à renforcer la cohérence de

	GVT	RÉSEAUX	PO	ARES	PÔLES	AEQES
Orientation stratégique du système	•	•		•		
Organisation du système	•			•		
Coordination du système	•	•		•	•	
Gestion des IES	•	•	•			
Contrôle des IES	•		•	•		•
Financement	•		•	•		

Cette fragmentation de la gouvernance implique une forme d'instabilité auprès des institutions et des acteurs de l'enseignement supérieur hors université dans la réalisation de leurs missions respectives. Elle a par ailleurs

l'offre d'enseignement à travers le décret « Paysage » et la mise en place de l'ARES, une analyse plus détaillée de celle-ci met en lumière les nombreuses redondances qui persistent encore.

Les exemples sont nombreux. Ainsi, si l'on considère l'offre de formations pédagogiques (instituteurs préscolaires, primaires et agrégés de l'enseignement secondaire inférieur) en haute école sur le territoire de la commune de Liège, quatre institutions, relevant de réseaux différents et disposant de sept implantations différentes (si l'on ajoute Ans et Seraing) dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, proposent des programmes pédagogiques. L'implantation la plus importante accueille plus de 2 500 étudiants alors que la plus petite en accueille moins de 200.

À Mons, 2 universités installées dans un rayon de moins d'un kilomètre organisent toutes 2 les mêmes cursus de master ingénieur de gestion ou de master en sciences de gestion (60 ou 120 crédits), ou encore de bachelier en sciences humaines et sociales. Chacun de ces programmes compte au maximum 300 étudiants pour l'ensemble des 2 institutions.

Enfin, la formation de master en sciences de l'ingénieur industriel comptait 1 369 étudiants en 2013-2014 répartis sur 15 sites (3 établissements d'enseignement de promotion sociale et 10 hautes écoles avec 12 implantations). Certaines orientations du programme sont organisées sur plusieurs sites alors qu'elles comptent moins de 50 étudiants inscrits.

L'argument de proximité présente déjà aujourd'hui des limites et il est assez clair que cette démultiplication des institutions et des implantations répond plutôt à la logique des réseaux et à leur déploiement historique sur le territoire de la FWB. De plus, la concentration territoriale observée est telle que la mise en œuvre ponctuelle d'une offre dans des lieux plus isolés n'est pas toujours justifiée.

## AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE VARIABLE ET RESTREINTE

L'autonomie est très variable selon les types d'institutions et demeure très limitée dans les institutions hors université. Bien que l'autonomie soit généralement présentée comme une des forces de l'enseignement supérieur de la FWB, il convient de relativiser la situation en distinguant, d'une part, les types d'institutions et les institutions elles-mêmes ainsi que, d'autre part, les dimensions constitutives de l'autonomie telles que reprises par l'EUA dans son dernier rapport publié en 2017 : organisationnelle, financière, relative au personnel et académique.

Comme souligné au point précédent, le rôle et le « poids » des PO dans la gouvernance et dans la gestion des institutions hors université peuvent constituer un frein au développement de leur autonomie. Bien que la situation soit variable selon le réseau et le PO, l'autonomie des institutions

hors université est très restreinte, et ce dans toutes les dimensions reprises par l'EUA. Sans prétendre à l'exhaustivité, il y a lieu de souligner que le PO

“ Une analyse détaillée met en lumière les nombreuses redondances qui persistent encore

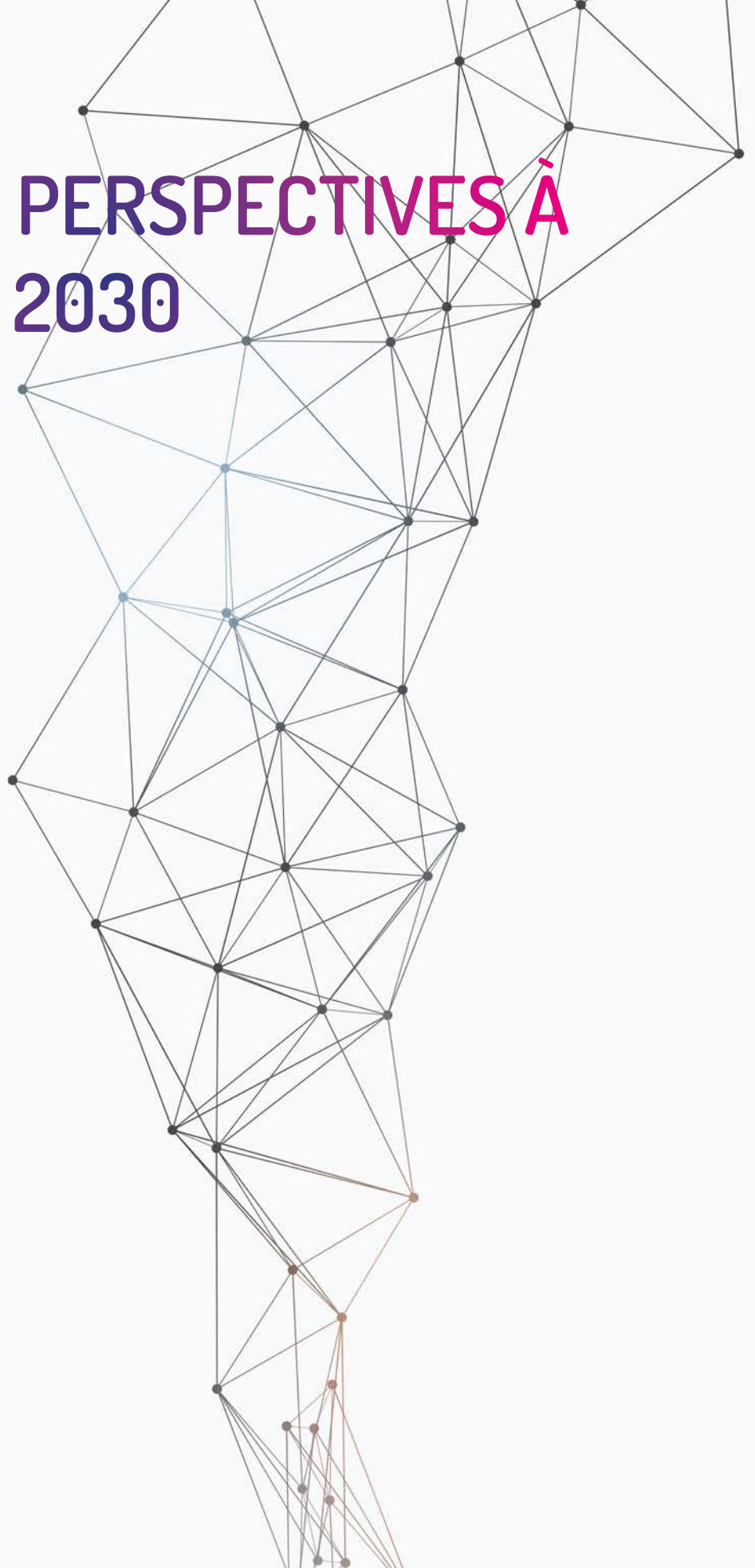
demeure l'autorité fixant le cadre du personnel de ces institutions et est donc de facto l'employeur. Certaines institutions ne disposant pas de personnalité juridique ne sont par conséquent pas en mesure de prétendre à des financements externes. Bien que les dispositions réglementaires prévoient des organes de gestion (ou de consultation), le PO conserve la capacité finale de décision dans leur mise en place, limitant de facto l'autonomie des institutions. De la même manière, la désignation finale des « dirigeants » de ces institutions relève du PO.

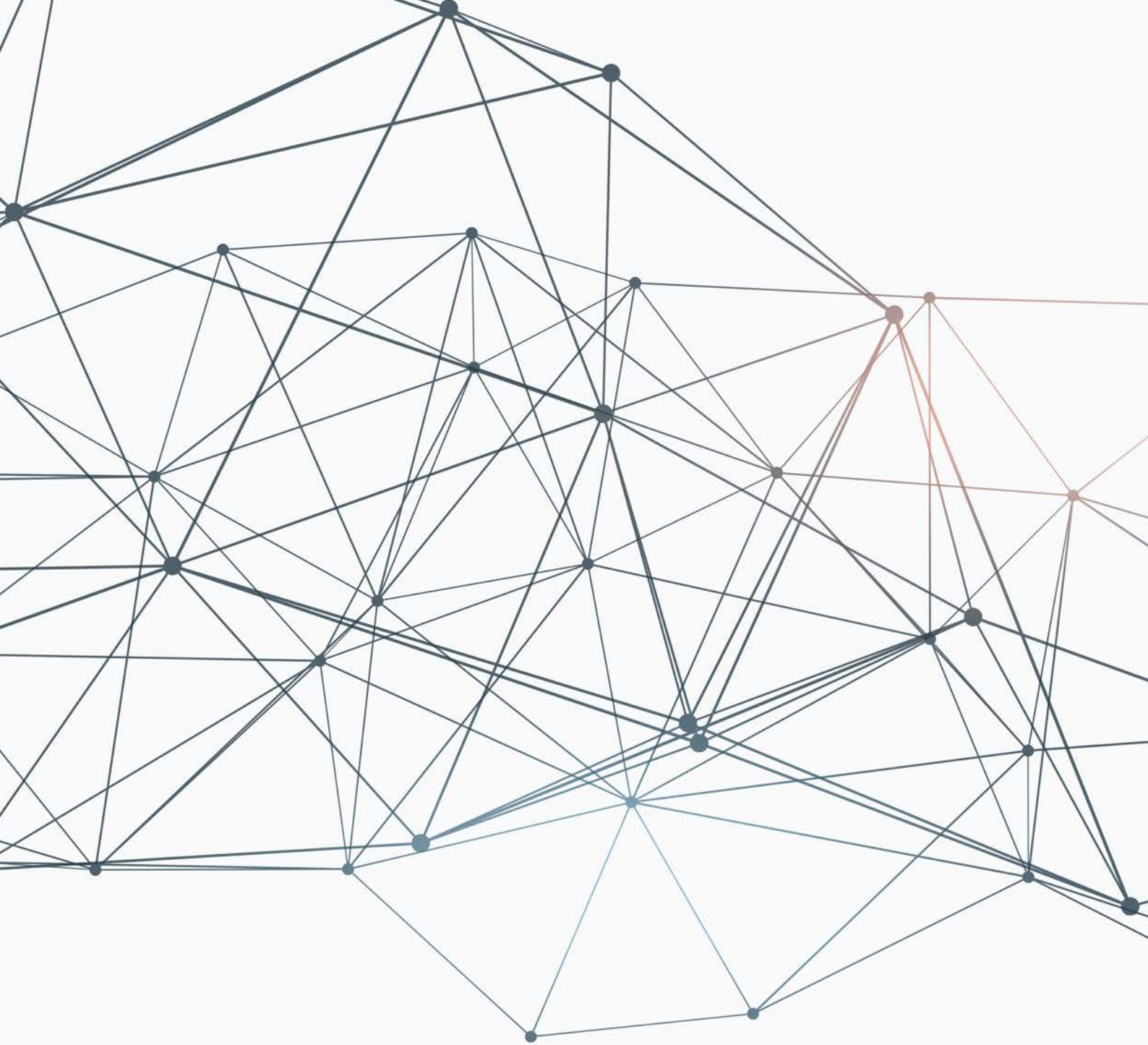
Au contraire des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale, les universités disposent d'une autonomie beaucoup plus large en ce qui concerne l'organisation, la gestion du personnel et, dans une certaine mesure, le financement. Sur cette dernière dimension, et bien que la question reste ouverte, il est important de rappeler que le montant du minerval (ou frais de scolarité) est fixé par disposition réglementaire ou, pour les étudiants « internationaux », par l'ARES. En termes de gestion des personnels, les universités disposent effectivement d'une pleine autonomie en matière de recrutement et de promotion, mais pas en ce qui concerne la fixation des salaires.

L'autonomie académique, qui inclut notamment l'admission aux études, le développement de nouveaux programmes, la langue d'enseignement, l'assurance qualité, demeure très limitée pour tout type d'institution. En effet, en FWB, le cadre réglementaire définit avec précision l'ensemble des dispositions relevant de la dimension académique. Ainsi, les institutions – si ce n'est à de rares exceptions – n'ont pas l'autonomie dans la sélection des étudiants, les conditions générales d'admission s'imposant. Malgré la plus grande transparence du système d'habilitation induite par le décret « Paysage », le développement de nouveaux programmes reste conditionné à une concertation *ex ante* entre institutions par l'intermédiaire de l'ARES et à une décision par voie décrétole prise par le Parlement de la FWB.



# PARTIE II – PERSPECTIVES À L'HORIZON 2030





# 04. DÉFIS GLOBAUX À L'HORIZON 2030

Le Collège a souhaité identifier les enjeux essentiels déjà observés dans notre société d'aujourd'hui qui se renforceront d'ici à 2030 et qui, à moyen terme, influenceront de manière significative l'enseignement supérieur en général et, en particulier, celui de la FWB. Cet exercice n'est certainement pas exhaustif. Il vise plutôt à décrire des points d'attention qui nécessiteront des réponses structurelles et structurantes, explicitées par la suite dans les mesures proposées.

## DÉMOGRAPHIE

La démographie constitue certainement un des éléments majeurs à considérer dans le développement de nos sociétés. Les changements démographiques auront un impact sur l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 et au-delà, en particulier sur l'évolution de la population étudiante. Cette évolution aura des effets significatifs sur l'accès, la diplomation, l'encadrement et les budgets nécessaires, les modes d'apprentissage, etc.

Les projections récentes du Bureau fédéral du Plan confirment comme hypothèses d'évolution démographique les tendances observées au cours des trois dernières décennies : un vieillissement de la population, un taux de fécondité stable, une évolution à la baisse de la mortalité et un solde migratoire externe assez stable demeurant le principal facteur de croissance de la population en Belgique. Ainsi, sur la base de ces hypothèses et par rapport à 2015, la population actuelle aura augmenté

de 7 % en 2030 et de 16 % à l'horizon 2060. Cette même évolution est attendue dans les trois Régions, mais à des rythmes variables. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale (+12 % en 2030 et +32 % en 2060) connaîtra la croissance la plus élevée.

Sur la base des données disponibles, il a été estimé que la population des jeunes de 18 à 24 ans augmentera d'environ 22 000 personnes à l'horizon 2030 avec toutefois des évolutions différentes entre la Wallonie et Bruxelles. En Wallonie, elle commencera par diminuer légèrement pour ensuite augmenter et se stabiliser, avec un gain d'environ 3 500 individus entre 2015 et 2030. À Bruxelles, l'augmentation sera constante, quoiqu'assez faible, avec un gain d'environ 19 000 jeunes de 18-24 ans d'ici à 2030.

L'impact de ces perspectives démographiques sur l'évolution de la population étudiante en

FWB est difficile à déterminer car il dépendra de nombreux facteurs internes et externes, à commencer par le taux d'accès à l'enseignement supérieur.

En adoptant un scénario de statu quo (à savoir, un taux d'accès à l'enseignement supérieur inchangé de 60%), plus de 14 000 étudiants supplémentaires fréquenteront une institution d'enseignement supérieur en 2030. Cette évolution sera plus importante si un accès élargi est favorisé dans les prochaines années.

Toutefois, cette projection ne tient pas compte des étudiants de plus de 25 ans, lesquels constituaient 18% de la population étudiante totale dans l'enseignement supérieur de plein exercice en 2014-2015. S'il est raisonnable de projeter un nombre croissant d'étudiants de plus de 25 ans étant donné l'importance accrue de l'éducation et la formation tout au long de la vie, la population étudiante devrait alors d'autant plus augmenter à l'horizon 2030.

Enfin, il convient de considérer l'impact des ressortissants étrangers sur l'évolution de la population étudiante en FWB à l'horizon 2030. En effet, aujourd'hui plus de 20% de la population étudiante est de nationalité étrangère. Considérant les stratégies d'attractivité menées par les institutions, il est également raisonnable de tabler sur un nombre croissant d'étudiants étrangers d'ici à 2030. D'autant plus que le système d'enseignement supérieur de la FWB est confronté depuis plusieurs années au défi spécifique de la « mobilité de contournement » par lequel des étudiants ressortissants de l'UE (essentiellement des étudiants français) poursuivent leurs études dans des filières contingentées dans leur pays d'origine.

Selon un scénario de croissance « faible » tenant également compte de la population étudiante de nationalité étrangère et de la population étudiante adulte sur les 20 dernières

“ 65 000 étudiants supplémentaires d'ici à 2030

années, il est possible de déterminer un taux de croissance annuel de la population étudiante d'1,5%, soit 44 000 étudiants supplémentaires d'ici à 2030.

Un scénario de croissance « moyenne » – sans doute plus plausible – amène à considérer un taux annuel de 2,0%, soit 65 000 étudiants supplémentaires d'ici à 2030.

Sur la base de ces éléments, les points suivants peuvent être mis en évidence :

- ❖ L'évolution démographique se traduira par une augmentation relative de la population étudiante dans l'enseignement supérieur. Dans un scénario « minimaliste » (taux d'accès inchangé, non-prise en compte des étudiants de plus de 25 ans et des étudiants de nationalité étrangère), la population étudiante augmentera de plus de 5%.
- ❖ Les perspectives démographiques étant différentes d'une région à l'autre, l'évolution démographique affectera de manière différenciée les institutions selon leur(s) lieu(x) d'implantation géographique.
- ❖ L'évolution démographique, en particulier l'immigration internationale et le vieillissement de la population, contribueront à une diversification accrue de la population étudiante. Les institutions seront amenées à accueillir plus d'étudiants internationaux et d'étudiants adultes.

## DÉMOCRATIE, CITOYENNETÉ ET COHÉSION SOCIALE

Depuis la Grèce antique, le modèle démocratique de nos sociétés n'a cessé d'évoluer au regard des développements humains, politiques, économiques, sociaux, culturels, etc. Les événements récents démontrent une nouvelle fois cette évolution constante et peu prévisible de nos démocraties. L'enseignement supérieur devra poursuivre son rôle moteur dans le développement critique de sociétés démocratiques et inclusives.

Si les générations actuelles n'ont plus connu de conflits mondiaux depuis la Seconde Guerre mondiale, les menaces qui pèsent sur la démocratie n'ont pas diminué. Les événements politiques récents en Europe et dans d'autres régions du monde renvoient à des tendances de plus en plus fortes de repli sur soi, d'individualisme exacerbé, de rejet de l'autre, de communautarisme exclusif et excluant.

Comme exprimé dans la *Magna Charta Universitatum* et comme souligné dans le premier chapitre de ce rapport, l'enseignement supérieur s'affirme comme un lieu de connaissance réciproque, d'interaction et de partage, dépassant les frontières géographiques et culturelles.

L'accès au savoir, sa transmission, sa production, que promeuvent les institutions d'enseignement supérieur, sont nécessaires, mais pas suffisants face aux menaces qui pèsent aujourd'hui et pèseront demain sur nos sociétés démocratiques. Par conséquent, l'enseignement supérieur doit permettre à tout individu qui intègre nos sociétés d'acquérir, directement ou indirectement, la capacité à appréhender de manière critique, à utiliser et à transmettre le savoir. L'enseignement supérieur devra renforcer son rôle d'émancipation individuelle et collective et d'« ascenseur social » face à une fracture sociale et à des inégalités socioéconomiques qui se renforceront

d'ici à 2030 dans de nombreuses parties du monde, en ce compris la FWB.

L'image de l'Université comme « tour d'ivoire » doit définitivement faire partie du passé de sorte que l'enseignement supérieur s'engage pleinement comme acteur de nos sociétés démocratiques. Pour ce faire, il est essentiel de faire vivre les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur, en particulier la liberté et l'intégrité individuelle au sein des institutions.

L'ouverture sur les sociétés et sur les individus qui ne font pas directement partie de l'institution d'enseignement supérieur est essentielle. L'intégration des technologies (de l'information et de la communication) devra être renforcée en tant qu'outil privilégié d'accessibilité.

Sur la base de ces éléments, les points suivants peuvent être mis en évidence :

- ❖ Dans l'évolution de nos sociétés démocratiques, les institutions d'enseignement supérieur sont l'un des acteurs ayant à jouer un rôle majeur comme lieu d'expérimentation, de réalisation et d'innovation de la démocratie.
- ❖ Les institutions d'enseignement supérieur sont actrices pour et auprès de nos sociétés démocratiques, et ce dans une perspective inclusive qui dépasse leurs seuls « membres ».
- ❖ Dans des sociétés où demeureront les inégalités, l'enseignement supérieur doit être en mesure de répondre aux besoins éducatifs spécifiques d'individus précarisés ou « fragilisés » (liés à l'immigration, au handicap, à des conditions socioéconomiques difficiles, etc.).

## NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES

Les développements technologiques continus et ultrarapides des 20 à 30 dernières années ont profondément changé notre société, nos modes de communication, de relation, de création, et donc également l'enseignement supérieur et nos modes d'apprentissage, de formation et de recherche. L'intégration de ces technologies – et, plus globalement, du numérique – à l'enseignement supérieur et à la recherche s'accélère. Elle tendra à renforcer un enseignement supérieur ouvert, à distance et collaboratif, et à développer de nouvelles méthodes pédagogiques. Elle modifiera profondément les méthodes de la recherche et les relations avec l'environnement socioéconomique.

De manière générale, la généralisation du numérique et son renforcement très rapide au cours de la dernière décennie ont eu un impact majeur sur l'accès, la gestion, la transmission et la création de l'information. Avec, aujourd'hui, le Web 2.0, les réseaux sociaux, l'Internet mobile et, demain, le Web des objets, l'intelligence artificielle, la dématérialisation accrue, tout individu est (et sera d'autant plus) en mesure d'être l'acteur principal de cette société du numérique et d'influencer de manière significative les acteurs politiques, économiques, sociaux, financiers ou culturels. Les technologies actuelles et futures impliquent par ailleurs un possible renforcement des aspirations individuelles, considérant les opportunités qu'elles offrent.

Il est peu aisé d'identifier les répercussions précises des technologies sur l'enseignement supérieur car celles-ci dépendront de leur intégration par les institutions.

Sur la base des observations actuelles relatives à l'utilisation du numérique, l'impact

des technologies sur l'apprentissage peut être pensé à plusieurs niveaux : le contenu de l'apprentissage, le mode d'apprentissage (et d'enseignement), l'environnement et la temporalité de l'apprentissage ainsi que la relation entre étudiants et professeurs.

De manière transversale, les technologies permettent une individualisation des méthodes pédagogiques et des parcours d'apprentissage. Le développement accéléré des *Massive Open Online Courses*, MOOCs (et l'engouement à leur égard) résulte par exemple du potentiel offert par les développements technologiques récents. Cependant, les MOOCs démontrent également les limites d'une utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication. En effet, les études récentes mettent en évidence les défis qu'ils représentent, notamment en termes d'atteinte de leurs publics cibles, d'accessibilité, de valorisation (académique et professionnelle), de coût, etc.

Dans le même ordre d'idée, grâce aux opportunités offertes par le numérique, les chercheurs seront en mesure de contribuer pleinement à la « science ouverte » et aux six piliers sur lesquels elle se fonde : *open data*, *open source*, *open methodology*, *open peer review*, *open access* et *open educational resources*. Se posera toutefois, avec plus de vigueur encore qu'aujourd'hui, le paradoxe d'une approche collaborative de la recherche dans un contexte mondial de plus en plus compétitif, soutenu par la nécessité de performance scientifique.

Au-delà de l'intégration du numérique et des technologies de demain, les institutions devront pleinement assumer leurs responsabilités en identifiant et en analysant les besoins de la société suscités par ces technologies, et

en y répondant. En effet, les développements technologiques à l'horizon 2030 doivent être considérés comme un élément de changement qui requiert une prise en considération par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur dans la poursuite de leurs missions.

Sur la base de ces éléments, les points suivants peuvent être mis en évidence :

- ❖ Les développements technologiques, et plus globalement le numérique, vont influencer de manière significative l'accès, la gestion, la transmission et la création de la connaissance au sein de l'enseignement supérieur et des institutions.
- ❖ Ces opportunités ne se suffisent pas à elles-mêmes et doivent être accompagnées par les institutions et les acteurs en leur sein dans une perspective d'intégration critique du numérique. Les institutions doivent avoir les capacités de cette intégration, par l'intermédiaire des professeurs, des chercheurs, des personnels et des étudiants formés à l'esprit des technologies.
- ❖ Dans cette perspective, il est essentiel que les institutions forment des citoyens et professionnels responsables connaissant et maîtrisant l'usage du numérique.



La tension entre compétition et coopération internationale tendra à se renforcer à l'horizon 2030

## MONDIALISATION, COMPÉTITION ET COOPÉRATION

Au-delà du processus d'intégration internationale économique, politique et culturelle qu'elle constitue, la mondialisation est devenue une réalité quotidienne pour nos sociétés et les individus. L'enseignement supérieur est naturellement confronté à cette réalité, en particulier à cette tension entre compétition et coopération internationale qui tendra à se renforcer à l'horizon 2030.

Les institutions d'enseignement supérieur, dans leur rôle de garantes d'un savoir universel, se sont historiquement développées dans une perspective internationale, et ce depuis la fondation des premières universités européennes.

La mondialisation

telle que nous la connaissons aujourd'hui ne constitue donc pas pour elles un élément nouveau.

Toutefois, si les processus d'intégration européenne et de rapprochement international continuent à offrir des opportunités aux institutions, ceux-ci renforcent également les tensions au sein des institutions de même qu'entre elles.

Ainsi, de nouveaux acteurs mondiaux de l'enseignement supérieur, en particulier en Asie-Pacifique et en Amérique latine, concurrencent depuis plusieurs années déjà les acteurs historiquement « dominants » en Amérique du Nord et en Europe. La massification de l'enseignement supérieur, couplée à une évolution démographique à la hausse dans certains pays, renforcera la position de ces derniers comme acteurs mondiaux de l'enseignement supérieur. Cette évolution se traduira certainement dans les tendances de

la mobilité internationale entrante et sortante, en lien avec l'attractivité changeante des différentes régions.

Chaque institution, qui s'inscrit de facto dans une réalité locale, régionale ou nationale, doit – et devra nécessairement à l'horizon 2030 – positionner cette réalité dans le contexte international. Chacune d'entre elles devra à l'avenir être en mesure de dépasser ces tensions multiples (coopération et compétition, localisme et internationalisme) et de les synthétiser de manière cohérente et complémentaire dans la définition d'une vision stratégique.

Le positionnement international de l'enseignement supérieur basé sur une réalité de « coopération » constitue la réponse à privilégier aux enjeux de la mondialisation, plutôt que celles envisagées par des mouvements d'isolement, de protectionnisme voire de nationalisme.

L'impact économique et financier de la mondialisation sur la conception même de l'enseignement supérieur ne doit néanmoins pas être négligé. La réaffirmation des valeurs et des principes auxquels doit adhérer l'ensemble de ses acteurs doit garantir la conception de l'enseignement supérieur comme bien public. Enfin, de manière plus transversale, l'enseignement supérieur et les institutions devront poursuivre leur rôle essentiel face aux défis mondiaux, en renforçant la coopération internationale entre établissements, en favorisant l'acquisition de compétences multiculturelles par les étudiants, les chercheurs et les professeurs, en encourageant plus de transdisciplinarité et l'émergence de nouveaux domaines scientifiques.

Sur la base de ces éléments, les points suivants peuvent être mis en évidence :

- ❖ Les institutions d'enseignement supérieur s'intègrent dans une réalité mondialisée qui requiert de chaque institution et de

manière autonome la définition d'un positionnement stratégique quant aux tensions induites par cette réalité.

- ❖ Si la globalisation implique effectivement une plus forte compétition entre systèmes et institutions d'enseignement supérieur, la coopération internationale renforcée est la voie privilégiée dans la poursuite de la mission sociétale de ces institutions.
- ❖ Face à une réalité mondialisée et aux tendances à considérer l'enseignement supérieur comme un service commercial, il est essentiel que l'ensemble des acteurs – en ce compris, les autorités publiques – garantissent la conception de l'enseignement supérieur comme bien public. Néanmoins, l'enseignement supérieur doit rester ouvert à des collaborations diverses, notamment avec le monde « extérieur », et ce dans une perspective de développement de partenariats maîtrisés, autonomes et responsables.



## FINANCEMENT PUBLIC

La capacité des autorités publiques à financer des biens et services publics constitue un élément majeur dans le développement de nos sociétés et l'évolution des modèles sociétaux. Le financement public de l'enseignement supérieur sera directement lié à cette capacité, mais surtout à la volonté des autorités publiques à l'horizon 2030.

Il est important de souligner qu'aujourd'hui la principale source de financement de l'enseignement supérieur en Europe – à l'exception du Royaume-Uni – demeure majoritairement publique.

Comme cela a pu être observé, face à la crise économique et financière qu'a connue l'Europe ces dernières années, les mesures prises par les autorités publiques ont été multiples, affectant

avec des intensités variables le financement public de l'enseignement. Cette diversité renvoie essentiellement à la conception de l'enseignement supérieur que veulent promouvoir les autorités de chaque pays.

Bien qu'il convienne de nuancer le propos, on observe une forme de polarisation autour du rôle de l'enseignement supérieur dans nos sociétés, renvoyant à cette articulation entre émancipation individuelle, recherche du bien commun et service de l'intérêt général. Ainsi, plus l'autorité publique mettra l'accent sur le rôle d'émancipation et de développement individuels, plus il sera attendu que l'individu contribue directement au financement de l'enseignement supérieur. A contrario, un enseignement supérieur qui vise la recherche du bien commun et sert l'intérêt général sera financé majoritairement par les pouvoirs publics.

Ces dernières années, ces différences de conception se sont traduites dans l'évolution des mécanismes de financement observée dans de nombreux pays. D'un modèle de financement essentiellement basé sur des facteurs « intrants », de nouveaux modèles se sont développés notamment fondés sur la contractualisation, la mesure de performance, et la prise en compte de facteurs « extrants ».

Au-delà de l'intensité avec laquelle les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur

pourraient être affectées à l'avenir, il est primordial de prendre en considération les besoins croissants de l'enseignement supérieur dans la poursuite de ses missions. Ces besoins croissants sont intrinsèquement

liés au développement du savoir, à sa diversification et à sa complexification.

Or les institutions auront besoin, demain, des infrastructures nécessaires aux missions qui leur sont confiées par et dans nos sociétés. Il est donc essentiel de considérer les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur et la recherche comme un investissement sociétal.

Enfin, s'il est difficile de prévoir, à l'horizon 2030, quel sera le volume de l'investissement public que les gouvernements consentiront à réserver à l'enseignement supérieur, il est certain que cet investissement continuera à être contraint par des facteurs externes au secteur (priorités politiques, santé budgétaire, contexte économique et financier, etc.) alors que ses besoins, comme ceux des institutions, ne pourront qu'augmenter. Dans cette

“ Il est essentiel de considérer les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur et la recherche comme un investissement sociétal ”

perspective, le financement demeurera un défi pour les institutions d'enseignement supérieur.

Sur la base de ces éléments, les points suivants peuvent être mis en évidence :

- ❏ Dans la poursuite de leurs missions, les institutions d'enseignement supérieur ont des besoins croissants, qui requièrent un financement adéquat par les autorités publiques. Ce financement ne doit pas être strictement considéré comme une dépense, mais bien comme un investissement pour la société.
- ❏ Face aux contraintes qui pèsent sur les capacités d'investissement public dans l'enseignement supérieur, les institutions devront avoir les capacités, et donc l'autonomie, pour diversifier leurs sources de financement.
- ❏ Dans le même temps, les autorités publiques doivent explorer d'autres mécanismes innovants de financement de l'enseignement supérieur.
- ❏ De manière globale, considérant le défi que représente le financement, il sera nécessaire de créer les conditions pour favoriser l'efficacité et l'efficacités du système d'enseignement supérieur et des institutions.





# 05. VISION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FWB À L'HORIZON 2030

Afin d'identifier le chemin à parcourir pour faire du système d'enseignement supérieur et de recherche l'un des leviers majeurs du développement humain, social et économique de la FWB, le Collège s'est livré à un exercice de prospective visant à imaginer l'organisation et le fonctionnement de ce système à l'horizon 2030.

En 2030, ayant pris en compte les problèmes majeurs identifiés en 2017, les tendances lourdes d'évolution technologique, sociétale et politique, les caractéristiques spécifiques de la FWB, le système d'enseignement supérieur et de recherche se développe autour d'une double ambition : sociétale, d'une part, académique et scientifique de l'autre.

## EXCELLENCE SOCIÉTALE, EXCELLENCE ACADÉMIQUE ET SCIENTIFIQUE

L'excellence sociétale vise à amplifier l'apport de la formation supérieure, initiale et continue, sur les individus, sur le système socioéconomique et sur l'environnement. Dans le cas de la FWB, s'appuyant sur le constat d'une stagnation de la part de la population des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, il s'est agi d'inverser la tendance en augmentant

significativement le nombre de diplômés de ce niveau. Cette augmentation, qui repose sur une diversification des méthodes pédagogiques et une fluidité plus grande entre formation et emploi, permet aujourd'hui, en 2030, à la FWB de figurer parmi les bons élèves de l'UE en termes d'effet positif sur le développement économique et sur l'emploi.

## AMBITION SOCIÉTALE



L'augmentation du nombre de diplômés du supérieur permet aujourd'hui, en 2030, à la FWB de figurer parmi les bons élèves de l'UE

L'excellence académique et scientifique, quant à elle, vise la reconnaissance européenne et internationale de l'activité de formation et de recherche par les pairs, sur la base de critères bien connus comme le rayonnement scientifique, l'attractivité pour d'excellents étudiants et chercheurs étrangers, le positionnement dans les projets européens (projets collaboratifs, ERC, etc.). L'effort engagé en 2017 permet aujourd'hui, en 2030, aux universités de la FWB d'être réellement attractives, d'attirer de brillants étudiants et des chercheurs de renom, notamment grâce au développement de la coopération entre universités en matière d'enseignement et de recherche.

Loin d'être opposées l'une à l'autre, l'excellence académique et l'excellence sociétale sont complémentaires et ont su se développer simultanément, et se féconder mutuellement. Dans leur réalisation, elles concernent, avec des intensités différentes, toutes les composantes du système d'enseignement supérieur et de la recherche en FWB : universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, en formation initiale comme en formation continue.

L'ambition sociétale se décline, en 2030, de manière quantitative, mais tout autant de manière qualitative. En effet, la diversification des publics, notamment due à l'impact des phénomènes migratoires, la paupérisation d'une partie de la société, les évolutions rapides des métiers et des technologies ont nécessité la prise de mesures fortes :

Le renforcement de l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur – via une meilleure orientation des étudiants en fonction de leurs capacités et de leurs objectifs, la mise en place de dispositifs de remédiation et le renforcement des passerelles entre différents cursus –, qui a été impulsé par le Pacte d'excellence a permis une coordination plus efficace entre les deux niveaux.

L'accueil de nouveaux publics, la volonté d'accroître le taux de réussite ainsi que l'arrivée massive du numérique dans le champ de la formation ont imposé une rénovation majeure des méthodes et des outils pédagogiques : classes inversées, articulation entre présentiel et enseignement à distance.

Le renforcement de l'articulation entre le monde professionnel et l'enseignement supérieur permet aujourd'hui de mieux préparer les futurs diplômés à l'accès à l'emploi. Ainsi, aujourd'hui en 2030, chaque étudiant possède un bagage minimal lui permettant de comprendre le fonctionnement des entreprises privées, mais également des services publics et du monde associatif. Enfin, les échanges réguliers entre des représentants du monde professionnel et les institutions d'enseignement supérieur ont permis de faire évoluer les contenus des programmes de formation tout en améliorant l'orientation des étudiants.

Grâce à des mesures générales visant à favoriser les filières techniques et scientifiques dans l'enseignement secondaire et supérieur, et

grâce aux mesures spécifiques visant à renforcer la participation des filles dans ces filières, la FWB a pu rattraper son retard sur les pays européens. Aujourd'hui en 2030, plus de 25 % des diplômés de l'enseignement supérieur le sont en sciences et sciences appliquées.

Depuis le début des années 2000, les institutions ont mis la question du genre au centre de leur stratégie de développement de la carrière scientifique et académique. Grâce à une concertation sur ces mesures, notamment via le Comité femmes et sciences, le plafond de verre s'est progressivement effacé et le pourcentage de femmes occupant des postes académiques et scientifiques avancés a plus que doublé au cours des 15 dernières années.

Face aux défis de la paupérisation de la société et la fragilisation de certaines catégories d'individus (en particulier, les populations allochtones), l'enseignement supérieur joue un rôle essentiel en étant redevenu un « ascenseur social ». Cela a été rendu possible grâce au Pacte d'excellence, à la meilleure orientation des élèves et à la valorisation des filières techniques et professionnelles. Par ailleurs, les institutions ont renforcé les possibilités d'admission personnalisée, via la valorisation et la validation des acquis de l'expérience, le transfert de crédits, et la perméabilité avec d'autres secteurs de l'éducation et de la formation.

Pour faire face à l'accélération des cycles d'innovation et aux nécessités de changement d'emploi en cours de vie professionnelle, la place de la formation continue sous toutes ses formes est devenue centrale. C'est avec cet objectif que de nouveaux dispositifs d'information et d'accompagnement des adultes en acquisition de connaissances, de

compétences et d'aptitudes nouvelles ont été créés et fonctionnent avec succès.

La transformation des méthodes et des contenus pédagogiques par le numérique a nécessité de revisiter la formation initiale et continue des professeurs de l'enseignement supérieur. Une large partie du corps enseignant a appuyé cette évolution d'autant plus qu'elle s'est accompagnée d'une revalorisation de

carrière et d'une meilleure prise en compte de l'activité pédagogique dans la carrière des professeurs de l'enseignement supérieur, en particulier à l'univer-

sité. Notons enfin que la culture numérique est devenue consubstantielle de tous les cursus supérieurs, aussi bien en termes de maîtrise de sa pratique qu'en termes de responsabilisation citoyenne dans son usage.

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de compétences, l'enseignement supérieur a en charge l'éducation du citoyen. Cette mission a pris une importance d'autant plus grande que la diversité culturelle s'est renforcée. Les enseignants n'étaient pas totalement préparés à cette mission, surtout dans les secteurs scientifiques et techniques. L'effort majeur réalisé en 15 ans dans l'accompagnement de ceux-ci a produit aujourd'hui ses résultats.

Dans le contexte de l'apparition et de la transformation des métiers et d'une flexibilité de l'emploi, la pluridisciplinarité paraît indispensable. Ceci a conduit à redéfinir l'organisation des études en revenant à des premiers cycles moins spécialisés et à une réorganisation des cursus où plusieurs cycles de bachelier puissent donner accès à un même master, *modulo* un choix approprié de « majeures » et de « mineures ». La formation continue est devenue tout aussi essentielle.

“  
Aujourd'hui en 2030,  
l'enseignement supérieur est  
redevenu un « ascenseur social »

Parmi les critères principaux fondant le concept d'Université, l'association étroite entre l'élaboration des connaissances et leur diffusion est centrale, notamment pour toutes les formations de master et de doctorat. La réflexion sur la nécessaire évolution des méthodes pédagogiques a permis de revisiter ce lien entre formation et recherche, non seulement en termes de connaissances, mais également en termes de méthodes (approche par projet, apprentissage de la recherche d'information via Internet, etc.).



En 2030, la FWB est reconnue comme une région pionnière en termes de « science ouverte »

avec des moyens publics. Le décret ordonnait leur accessibilité sans frein technique ni financier, dans le respect des dispositions légales et contractuelles s'imposant aux auteurs ou des engagements contractuels qu'ils ont signés. Sur cette base, la FWB est reconnue comme une région pionnière, à l'échelle européenne et mondiale, en termes de « science ouverte ». Ses expérimentations, dans ce cadre, en matière d'ouverture des publications et des données de la recherche, d'évaluation des compétences et mérites scientifiques, ainsi que de gestion des carrières des chercheurs ont apporté une contribution internationalement reconnue à cette révolution des méthodes de la science.

## AMBITION ACADÉMIQUE ET SCIENTIFIQUE

En 2030, les institutions d'enseignement supérieur de la FWB attirent de plus en plus d'étudiants étrangers (européens et non européens) non exclusivement issus des pays voisins, à la fois par leur réputation en recherche et par la qualité pédagogique qui leur est reconnue dans les classements internationaux ainsi que dans « U-Multirank ». C'est aussi le cas, sur le périmètre européen, pour les hautes écoles organisant des programmes de master.

Partant de l'expérience du projet d'archive ouverte « ORBi » porté par l'Université de Liège et qui avait connu un succès mondial, le Gouvernement de la FWB a mis en œuvre un décret rendant obligatoire le dépôt institutionnel des publications scientifiques réalisées

En 2030, la transformation des méthodes d'évaluation de la recherche tire ses racines d'un principe majeur adopté depuis 10 ans au sein de la FWB : favoriser davantage la coopération que la compétition exacerbée. L'un des outils mis en place pour renforcer cette démarche de coopération a été la création des « instituts d'excellence thématiques ». Instituts sans mur, associant nécessairement plusieurs universités et certaines « hautes écoles avancées » (les hautes écoles organisant des programmes de master), ces structures à la pointe de la science associent recherche, formation au niveau master et doctorat, et innovation. Les trois instituts développés au cours des années 2020-2030 comptent sans aucun doute parmi les facteurs essentiels de la renommée internationale du système d'enseignement supérieur de la FWB.



# 06. ACTIONS À MENER

Ce dernier chapitre présente les différentes actions prioritaires à mener que le Collège a identifiées afin que les institutions de la FWB soient en pleine capacité de répondre aux défis qui se présentent à l'horizon 2030.

Ces mesures ont été élaborées sur la base de l'analyse des forces et des faiblesses actuelles du système d'enseignement supérieur et de recherche de la FWB telles que décrites aux chapitres 2 et 3 de ce rapport. Elles tentent d'apporter – indirectement ou directement – une réponse aux défis futurs identifiés par l'analyse des tendances fortes de développement de la société d'ici à 2030 – analyse développée au chapitre 4. Leur mise en œuvre pourra ainsi contribuer à la réalisation de la vision de l'enseignement supérieur et de la recherche de la FWB en 2030, qui se fonde sur une double ambition d'excellence sociétale et d'excellence académique et scientifique, vision explicitée au chapitre précédent.

## AUTONOMIE, RESPONSABILITÉ, QUALITÉ ET ÉVALUATION

Le renforcement de l'autonomie des institutions est nécessaire pour leur donner l'agilité indispensable leur permettant de suivre la rapidité des évolutions technologiques et sociétales. Elle doit permettre le développement d'une culture qualité et d'une responsabilité accrue des institutions à l'égard des pouvoirs publics, des bénéficiaires et de la société dans son ensemble. En particulier, l'autonomie doit renforcer les capacités d'autoévaluation institutionnelle et, symétriquement, elle doit s'accompagner d'une mission consolidée d'évaluation externe par une agence qualité indépendante. Mais, surtout, l'autonomie est la condition nécessaire à l'élaboration et

à la mise en œuvre d'initiatives spécifiques permettant de conforter l'ascenseur social, d'interagir avec la société, de contribuer au développement économique (ambition sociétale) et, enfin, d'atteindre le rayonnement international envisagé (ambition académique et scientifique).

Plus spécifiquement, deux mesures sont proposées par le Collège.





001

Renforcer et garantir  
un niveau suffisant  
d'autonomie  
des institutions  
d'enseignement  
supérieur

Cette mesure vise à renforcer l'autonomie de toutes les institutions pour l'ensemble des dimensions décrites par l'EUA : organisationnelle, financière, relative au personnel, et académique. L'autonomie doit s'accompagner d'une responsabilité élargie pour toutes les institutions, et ce dans le cadre d'un processus évolutif et dynamique.

En matière d'autonomie organisationnelle, chaque institution doit disposer d'un organe de gestion ou décisionnel souverain et représentatif des composantes de l'institution. Dans cette perspective, le « centre de décision stratégique » de l'institution doit se situer de manière effective au sein de l'institution et non au sein ou auprès d'un organe externe. Ainsi, l'organe de gestion doit être en mesure de prendre les décisions relatives à l'organisation et à la gouvernance interne de l'institution, ses statuts, son budget, le développement des programmes et autres activités d'enseignement et de recherche, le recrutement et la promotion de ses personnels. Le PO ne doit constituer qu'un intervenant externe non majoritaire et pouvant intervenir, à l'instar des autres composantes de l'institution, au sein de l'organe de gestion.

L'autonomie doit aussi être financière. Dans le cadre des budgets alloués, les institutions doivent disposer de la plus grande souplesse possible, notamment en termes de planification, de gestion et de réajustement budgétaire, et cela sur un terme suffisamment long.

Concernant la gestion de ses personnels, chaque institution doit être en mesure de développer ses procédures de recrutement et de développement de carrière de ses personnels, eu égard aux dispositions réglementaires communes visant notamment à favoriser la mobilité entre institutions. Afin de répondre à une nécessité d'excellence académique et scientifique, les institutions doivent pouvoir bénéficier de la souplesse nécessaire pour attirer et retenir les meilleurs académiques et scientifiques.

Enfin, en termes d'autonomie académique, la mise en place d'un système d'accréditation doit permettre le développement stratégique d'une offre de formation cohérente et répondant aux besoins du marché du travail et de la société en général. Chaque institution doit être libre de choisir ses méthodes pédagogiques et ses modes d'évaluation, en ce compris la langue d'enseignement.





002

Mettre en place  
un dispositif  
d'accréditation  
pour des secteurs  
scientifiques  
et/ou professionnels

Cette mesure vise à développer et à promouvoir les secteurs d'excellence des institutions en identifiant de manière stratégique les forces et les potentiels de celles-ci, et en renforçant une offre de formations de qualité, cohérente et non redondante entre institutions.

S'appuyant sur les résultats d'une évaluation institutionnelle réalisée par une agence qualité indépendante et reconnue au niveau européen, les institutions sont accréditées, pour une période déterminée raisonnable, à organiser des programmes dans des secteurs scientifiques et professionnels définis. L'accréditation permet, dans le cadre de l'autonomie académique, de développer des programmes en concertation, là où cela est possible, avec les parties prenantes, dont les milieux professionnels.

Cette mesure est donc conditionnée à l'abrogation du système d'habilitation par cursus et implique des modifications majeures du système d'assurance qualité. L'agence en charge de l'accréditation en FWB doit être en mesure de remplir ces nouvelles missions en toute indépendance et de manière transparente. Les institutions doivent bénéficier d'outils mutualisés et développés par les acteurs de terrain afin de garantir une culture qualité interne basée notamment sur l'autoévaluation.

## RESTRUCTURATION ET RÉORGANISATION

La multiplication des institutions et des implantations est difficilement justifiable eu égard aux moyens disponibles. La restructuration et la réorganisation du paysage sont basées sur les choix stratégiques d'orientation ou de « profilage » opérés par chaque institution, en lien avec les besoins de la société, en particulier ceux du monde professionnel.

Cette évolution suppose que des choix aient été faits quant à la nature, au nombre et aux interrelations entre les institutions d'enseignement supérieur et les acteurs de la recherche. Cela implique, en priorité, des regroupements géographiques entre implantations permettant d'atteindre des masses critiques significatives, condition nécessaire au renforcement de l'autonomie, en exploitant les distances géographiques réduites du territoire de la FWB, en développant des transports publics efficaces et accessibles aux étudiants, et en augmentant les capacités d'accueil des résidences étudiantes au voisinage des implantations des institutions d'enseignement supérieur.

Plus spécifiquement, trois mesures sont proposées par le Collège.



003

Favoriser  
la mise en cohérence  
des structures opérationnelles  
via, prioritairement,  
la réduction des  
implantations et  
la fusion d'établissements

Cette mesure vise à permettre aux institutions d'atteindre la masse critique leur permettant de poursuivre efficacement leurs missions et d'accroître leur visibilité tant nationale qu'internationale. Cette masse critique à l'échelle institutionnelle est une condition nécessaire à la même jouissance des bénéfices de l'autonomie, notamment à la capacité de négociation avec différents partenaires, qu'ils soient académiques ou qu'ils relèvent du monde de l'entreprise, au sein de la FWB comme en dehors de celle-ci.

Le mouvement de consolidation du système, initié au milieu des années 1990 grâce à des fusions ou des intégrations d'institutions, devra se poursuivre avec un focus sur les implantations (ou campus) accueillant un nombre très restreint d'étudiants et nécessitant ainsi le déploiement de ressources proportionnellement plus importantes en comparaison à des implantations (ou campus) de taille plus importante.

Les fusions d'institutions ne peuvent pas être opérées sur la seule base d'arguments philosophico-historiques. Ainsi, les fusions entre institutions appartenant à des réseaux différents doivent aussi être favorisées. Celles-ci répondent effectivement à des rapprochements stratégiques permettant aux institutions de mettre leurs complémentarités au service de l'excellence sociétale comme de l'excellence académique et scientifique.

La poursuite de ce mouvement de consolidation doit donc être menée par les institutions elles-mêmes sur la base de l'analyse d'éléments objectifs (population étudiante, population étudiante par implantation, taille des services administratifs, collaborations existantes, accès, besoins locaux et régionaux, partenariats avec le monde du travail, etc.) avec l'appui du Gouvernement, sous la forme d'incitants financiers.



004

## Renforcer le profil des institutions d'enseignement supérieur

Dans un monde où la concurrence est exacerbée, chaque institution doit pouvoir définir une stratégie et des objectifs clairs. Cette mesure vise donc à permettre à chaque institution de développer ses missions, ses activités et ses projets, en correspondance avec un profil stratégique lisible au sein du système d'enseignement supérieur et de recherche. Le profil se fonde sur les forces de chaque institution, répond à des approches différentes quant à l'excellence sociétale, académique et scientifique, et implique des ressources différenciées octroyées par les autorités publiques.

Le paysage s'articule autour d'un nombre limité d'institutions correspondant à quatre profils types :

- ❖ Un nombre réduit (une douzaine d'institutions) de hautes écoles. Les « hautes écoles des métiers » ont pour principale mission de préparer des professionnels au niveau bachelier uniquement, en lien étroit avec les entreprises et le marché du travail en général. Elles ont également pour mission de développer la formation continue à ce niveau en s'appuyant sur les apports de l'enseignement de promotion sociale.
- ❖ Parmi les hautes écoles, un nombre très réduit de « hautes écoles avancées » ont pour principale mission de préparer des professionnels hautement spécialisés et innovants aux niveaux bachelier et master dans des domaines spécifiques et de développer de la formation continue associée. La dimension « recherche », de type appliquée, doit être fortement développée. Chacune des hautes écoles avancées est associée à une ou plusieurs université(s) via, notamment, des projets de recherche collaboratifs dans les domaines scientifiques concernés, l'accueil de doctorants de l'université dans les laboratoires de la haute école et, réciproquement, via l'accueil de professeurs de l'université dans la haute école et inversement, etc. Ces hautes écoles avancées doivent être en mesure de se positionner au niveau international, et donc être reconnues hors des frontières en développant, par exemple, des activités technologiques à un haut niveau, à l'image de ce que font les universités de sciences appliquées en Allemagne.
- ❖ Le maintien d'un nombre réduit d'universités complètes ou spécialisées. Jouissant d'une forte reconnaissance et positionnées au niveau international, ces institutions poursuivent les missions de formation et de recherche en étroite relation, en ce compris la formation continue. Une rationalisation de l'offre est recherchée par une complémentarité entre ces institutions pour les domaines scientifiques de pointe ou prospectifs et par la codiplômation et la coorganisation de programmes avec un effectif étudiant réduit.

- ❖ Un nombre réduit d'écoles supérieures des arts organisant exclusivement l'ensemble des formations supérieures artistiques et poursuivant des activités de recherche artistique, correspondant aux principaux domaines du secteur de l'art. Ces institutions ont pour principale mission de préparer des artistes ayant acquis des connaissances, aptitudes et compétences disciplinaires voire pluridisciplinaires, mais également professionnelles ou de recherche. Elles préparent ces artistes aux niveaux bachelier, master et doctorat en étroite collaboration avec les universités, mais aussi avec le secteur culturel et le marché du travail.
  
- ❖ Les activités des établissements de l'enseignement supérieur de promotion sociale sont transférées vers les autres institutions sous la forme de départements clairement identifiés, permettant de conserver les spécificités pédagogiques de l'enseignement supérieur de promotion sociale, voire de les améliorer, lesquelles sont d'ordre pédagogique (encadrement et pédagogie adaptés aux adultes, voies d'accès diverses, valorisation des compétences acquises, etc.) ou organisationnel (système d'enseignement modulaire et flexible permettant de répondre rapidement à l'émergence de besoins et de demandes ponctuels ou non, possibilité de suivre des cours à des rythmes différenciés, accessibilité géographique, conventions possibles avec des prescripteurs de formations ou des partenaires, contacts réguliers avec le monde socioéconomique et culturel, etc.). Avec ces nouvelles structures, le défi de répondre à l'évolution des fonctions et métiers qui génère une demande de plus en plus importante de formation tout au long de la vie est assumé avec les moyens adéquats. Le besoin d'information et d'orientation qu'éprouvent les adultes à la recherche d'une formation répondant à leur projet est satisfait par les services qu'offre le nouveau centre d'information et d'orientation de formation continue (tel que mentionné dans la mesure 15), en lien avec les centres comparables existant en Région wallonne et en Région bruxelloise. En outre, une attention particulière est accordée à l'amélioration constante du passage à l'enseignement supérieur de celles et ceux qui terminent avec succès un cursus de l'enseignement secondaire de promotion sociale.



005

Préciser les rôles et missions  
de chaque acteur intervenant  
dans la gouvernance  
du paysage,  
notamment dans le cadre  
d'une contractualisation  
des institutions d'enseignement  
supérieur avec  
le Gouvernement

Le Gouvernement (avec l'appui de son administration comme pouvoir exécutant) et le Parlement, en tant que pouvoir subsidiant, doivent pleinement jouer leur rôle d'orientation stratégique du système d'enseignement supérieur et de recherche. Dans cette perspective, la mise en œuvre d'un système de contractualisation stratégique pluriannuelle avec les institutions doit être favorisée. Ce système permettra aux institutions de définir et de présenter au Gouvernement leurs choix stratégiques dans la poursuite de l'ensemble de leurs missions, et d'ainsi réaffirmer leur identité et leurs spécificités au sein du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. La contractualisation permettra également aux institutions d'obtenir des moyens additionnels au financement de base afin de mettre en œuvre tout ou partie de leur stratégie telle que définie en toute autonomie et négociée avec le Gouvernement. Ce système de contractualisation implique une nouvelle approche du pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche par les autorités publiques, laquelle repose nécessairement sur une autonomie renforcée des institutions, sur leur responsabilité et sur un système d'évaluations (interne et externe) de la qualité.

L'ARES doit, dans ce cadre, pleinement jouer son rôle de plateforme de coordination entre les institutions avec, pour principal objectif, de garantir une valeur ajoutée effective à l'action collective et concertée, mais en veillant à éviter tout conflit d'intérêts.

Le pilotage stratégique du système d'enseignement implique la mise en place d'un système robuste de collecte et de traitement des données ainsi que de productions d'indicateurs élaborés en toute indépendance professionnelle. Ces données et indicateurs doivent être disponibles de manière ouverte (*open data*) en priorité à tous les acteurs de l'enseignement supérieur, mais aussi à l'ensemble de la société. L'outil « e-Paysage » en cours de développement va effectivement dans ce sens, mais il convient de garantir les ressources nécessaires pour la continuité de sa bonne gestion centralisée par l'ARES.

Comme déjà souligné, les institutions doivent être en mesure d'organiser, de gérer et de développer leurs stratégies, et d'ainsi poursuivre leurs missions et atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés en toute autonomie. Chaque institution dispose d'un organe décisionnel souverain et représentatif de ses composantes et des parties prenantes externes (monde professionnel, monde culturel, société civile, etc.) ; elle développe effectivement les mécanismes de gestion et de décision dans le cadre de son modèle de gouvernance interne.

## MOYENS FINANCIERS

Le refinancement public de l'enseignement supérieur est indispensable pour rattraper le définancement des 20 dernières années et, particulièrement, celui des universités. La révision du système de financement – et donc d'allocation des moyens – doit favoriser la coopération interinstitutionnelle à tous les niveaux, en formation comme en recherche, plutôt qu'une dynamique de concurrence résultant du mécanisme dit « de l'enveloppe fermée ». Le système de financement doit prendre en compte des aspects quantitatifs et qualitatifs (performance par rapport à des objectifs prédéfinis). Une partie de ce financement doit donner lieu à une contractualisation avec le Gouvernement alors que seront développées d'autres opportunités de financement incitatif.

Plus spécifiquement, deux mesures sont proposées par le Collège.

Alors que le nombre d'étudiants n'a cessé d'augmenter (plus de 35% sur les 20 dernières années), le budget accordé à l'enseignement supérieur en FWB n'a pas évolué



006

Accroître  
le  
financement  
de base  
de l'enseignement  
supérieur

en conséquence. Afin de rattraper le définancement enregistré sur cette période et de se rapprocher, ce faisant, des dépenses moyennes par étudiant des pays européens voisins de la FWB, le budget total de l'enseignement supérieur devrait augmenter, en moyenne, d'environ 50 millions d'euros

(en euros constants de 2016) chaque année, de 2018 à 2030. Cette estimation tient compte d'une croissance moyenne de 2% par an de la population étudiante de l'enseignement supérieur d'ici à 2030.

Ce mouvement de rattrapage du financement de l'enseignement supérieur doit s'opérer tout en considérant que le financement de l'enseignement dans sa globalité (tous niveaux confondus) atteint un niveau supérieur aux moyennes de l'OCDE et de l'UE, comme indiqué dans le tableau à la page 24.

Le système actuel fait supporter par l'ensemble des couches de la société les études supérieures d'une proportion importante d'étudiants issus de milieux socioéconomiquement favorisés. De ce fait, le renforcement de la contribution individuelle à l'enseignement supérieur par une augmentation des droits d'inscription doit être envisagé, à condition que toute augmentation s'accompagne de mesures d'aide pour les étudiants socioéconomiquement fragilisés et que les revenus générés soient directement perçus et restent acquis par les institutions. Cela signifie donc une révision du système des allocations d'études et le renforcement des services de soutien aux étudiants, en particulier en ce qui concerne le logement et les transports. Les droits d'inscription demandés aux étudiants internationaux doivent également être augmentés de manière comparative aux systèmes d'enseignement supérieur des pays voisins, tout en garantissant un soutien spécifique auprès des ressortissants des pays en développement, ainsi que des pays partenaires prioritaires de la FWB.

Enfin, répercuter, même modestement, le coût des études sur les étudiants aura pour effet une plus grande responsabilisation de ces derniers.



007

Diversifier  
les mécanismes  
d'allocation des moyens  
à l'enseignement supérieur,  
au-delà du  
financement de base

Cette mesure vise à redéfinir le mécanisme d'allocation de base des moyens aux institutions et à en développer d'autres qui répondent à des objectifs spécifiques. De cette manière, la concurrence entre institutions pour le financement de base pourra céder la place à davantage de coopération et les choix stratégiques des institutions pourront trouver un écho dans des financements incitatifs.

Parallèlement au refinancement structurel tel que décrit ci-dessus, il est primordial de sortir rapidement de l'« enveloppe fermée » pour favoriser la coopération interinstitutionnelle plutôt qu'une course à l'augmentation d'étudiants inscrits au sein de chaque institution. Si le nombre d'étudiants inscrits demeure la variable fondamentale pour le financement des institutions, le système de financement doit, à l'instar d'autres pays ou régions en Europe, intégrer des variables d'« intrants » et d'« extrants » reflétant des niveaux de performance quant à des dimensions spécifiques (temps de parcours des étudiants, accueil d'étudiants à besoins ou profils spécifiques, etc.).

En complément du système de financement de base, les institutions peuvent bénéficier de financements spécifiques liés à la contractualisation pluriannuelle avec le Gouvernement. Ces financements devront rester limités à 3 à 4% de l'allocation de base et permettront aux institutions de poursuivre des objectifs spécifiques modulés selon leur profil, leur taille, leur environnement socioéconomique, etc. Ce financement incitatif, fondé sur une approche contractuelle, permet de sortir de la seule logique normée et favorise la prise en compte des projets spécifiques de chaque institution, voire de partenariats entre elles.

Vu l'importance pour la FWB de pouvoir disposer d'institutions de premier plan qui soient moteurs de son développement économique, des investissements complémentaires au financement de base de l'enseignement supérieur sont indispensables. Pour ce faire, le Gouvernement doit développer des nouveaux mécanismes de financement, par exemple en négociant un programme spécifique avec la Banque européenne d'investissement, à l'instar des investissements consentis pour l'enseignement obligatoire, ou en développant des programmes « investissement d'avenir » tels que ceux mis en œuvre par la France depuis 2010. Dans la même perspective, des appels d'offres incitatifs ponctuels pourront être développés afin de soutenir l'excellence des institutions. Comme observé en Allemagne et en France, ces appels doivent permettre aux institutions de développer des actions et des projets ciblés et porteurs, sélectionnés par des jurys indépendants.

## PERSONNELS

Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'un cadre transparent quant au développement de leur carrière, qui permette notamment une mobilité entre les institutions, favorise des interactions réelles avec le monde professionnel et offre des possibilités de formation en cours de carrière. Ce cadre vise à garantir un équilibre dans la valorisation des différentes activités des personnels, en particulier celles du personnel académique et scientifique. Enfin, de manière transversale, la promotion de la carrière académique et scientifique des femmes dans les fonctions les plus avancées doit être au centre des politiques de gestion des ressources humaines.

Plus spécifiquement, trois mesures sont proposées par le Collège.



008

Tendre à  
une meilleure  
compatibilité  
des  
statuts des personnels

Les différents types d'institutions d'enseignement supérieur requièrent un personnel avec des compétences, aptitudes et connaissances spécifiques aux missions, objectifs et activités de celles-ci. Il ne s'agit donc pas de viser une harmonisation des statuts des personnels, mais bien de développer un cadre statutaire unique, basé sur l'inventaire exhaustif des différents statuts et fonctions, pour les personnels de l'enseignement supérieur en FWB. Ce cadre statutaire unique, reposant sur des dispositions transparentes d'entrée et de développement de la carrière, favorisera notamment une plus grande mobilité entre les institutions tout en garantissant l'existence de profils de personnels spécifiques à chaque forme d'enseignement supérieur.

Cette mesure requiert, par ailleurs, une plus grande autonomie des institutions dans la gestion des personnels, notamment dans la définition des procédures de recrutement, de promotion et de licenciement, mais également d'une certaine souplesse dans la fixation des salaires afin d'attirer et de retenir les meilleurs académiques et scientifiques internationaux.

De manière transversale, la promotion de la carrière académique et scientifique des femmes dans les fonctions les plus avancées doit être au centre des politiques de gestion des ressources humaines.





009

### Encourager la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel

Afin de répondre à l'excellence sociétale et à la nécessité de préparer au mieux les étudiants à intégrer, à contribuer et à se développer au sein du marché du travail, les interactions entre le monde académique et le monde professionnel doivent être renforcées. Ces interactions doivent être construites par les personnels enseignants, lesquels doivent, à tout moment de leur carrière, pouvoir développer des liens étroits avec le monde professionnel. Il y a lieu également de faciliter l'intervention d'experts du monde professionnel dans l'enseignement supérieur en leur octroyant un statut spécifique et attractif.

Dans les programmes professionnalisants en particulier, les personnels enseignants devront justifier d'une connaissance approfondie ou de contacts réguliers du ou des secteur(s) professionnel(s) associé(s) aux programmes dans lesquels ils interviennent. Cela permettra ainsi aux étudiants d'acquérir des connaissances, des compétences et des aptitudes actualisées et recherchées dans les secteurs associés.

Dans cette perspective, la formation continue du personnel enseignant est essentielle et se construit notamment en lien avec le monde professionnel afin de favoriser une meilleure appropriation par l'enseignant des enjeux des secteurs professionnels associés à leurs domaines de compétences.

Enfin, il y a lieu de lever les freins de toute nature à la mobilité en cours de carrière entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel.



010

### Valoriser l'éventail des activités dans le développement de la carrière des personnels académiques et scientifiques

Dans les universités en particulier, les activités de recherche et les performances associées du personnel académique et scientifique sont traditionnellement mieux valorisées dans l'avancement de la carrière que l'investissement pédagogique. Si la recherche doit demeurer un élément fondamental dans la carrière de cette catégorie de personnel, les activités d'enseignement, les innovations pédagogiques, les relations avec le monde professionnel, les responsabilités de gestion, développées ou assumées par les enseignants-chercheurs doivent être davantage prises en compte.

La formation continue du personnel académique est dès lors cruciale et doit permettre aux enseignants d'actualiser les compétences en lien, notamment, avec les développements technologiques et les innovations pédagogiques. L'appropriation de ces outils doit par ailleurs être systématique pour toutes les catégories de personnels.

## AMBITION SOCIÉTALE : MESURES SPÉCIFIQUES

Il est essentiel de continuer à soutenir la démocratisation de l'enseignement supérieur en garantissant son accès à une population étudiante diversifiée et en évolution constante. L'enseignement supérieur doit porter une attention particulière aux populations fragilisées socioéconomiquement et culturellement, et jouer un rôle à leur égard en complémentarité avec celui joué par l'enseignement obligatoire. La plupart des mesures proposées contribuent donc à cet objectif d'inclusion sociale.

Cette démocratisation doit également garantir la prise en compte des capacités de chaque individu à accéder à un parcours d'apprentissage, à le poursuivre et à le finaliser. Elle doit, à la fois, favoriser l'insertion professionnelle et l'évolution indispensable des compétences tout au long de la vie. Elle doit permettre le partage des cultures et le renforcement de la citoyenneté.

Plus spécifiquement, six mesures sont proposées par le Collège.



011

Mettre en place  
des tests d'orientation  
obligatoires et  
des conseils personnalisés  
à l'entrée de l'enseignement  
supérieur et durant le cursus

Dans le contexte d'un enseignement obligatoire n'organisant pas d'examen terminal généralisé à l'échelle de son territoire comme, par exemple, le baccalauréat français, il est indispensable d'établir, pour tout futur étudiant, un diagnostic de ses connaissances, de ses capacités et de ses compétences. Sur la base de ce diagnostic, chaque futur étudiant, en tant que jeune adulte responsable, a la possibilité de faire les choix judicieux pouvant répondre à ses ambitions personnelles.

Le caractère obligatoire d'un tel test permettrait de réduire l'échec, d'améliorer l'orientation professionnelle et de favoriser un meilleur encadrement. La non-réussite du test pourrait donner lieu à certaines contraintes selon les cas, en particulier de devoir suivre des activités de remédiation. La mise à l'étude d'une année propédeutique de tronc commun compléterait ce dispositif d'orientation, d'ores et déjà facilité par l'actuelle souplesse du système d'accumulation et de valorisation de crédits. De plus, ce dispositif facilitera les réorientations et la poursuite de parcours vers d'autres niveaux d'enseignement supérieur (cf. mesure 12).

La mise en place d'un tel dispositif venant en complément aux mesures du Pacte d'excellence de la FWB sera un élément de responsabilisation et de transparence. Mais il ne pourra réellement porter ses fruits que si des entretiens individuels sont proposés à chaque étudiant, lui permettant de comprendre les enjeux et les possibilités qui s'offrent à lui. De même, cette orientation à l'entrée doit être complétée par un accompagnement personnalisé de l'étudiant au cours de ses études, assuré par la mise en place d'un système de conseillers aux études.



012

Développer  
des programmes  
de premier cycle  
plus généralistes avec  
une spécialisation  
progressive

De trop nombreux échecs en début de cursus sont dus à l'indécision de l'étudiant quant à son orientation ainsi qu'à sa méconnaissance du contenu et des exigences de la formation sur laquelle il a porté son choix. Cette difficulté est d'autant plus sensible qu'en FWB, tout diplôme de l'enseignement secondaire permet d'accéder à toute discipline (moyennant cependant un examen d'admission en polytechnique et, plus récemment, en médecine et dentisterie). Afin d'aider l'étudiant dans son choix d'études et de voie professionnelle, il serait opportun de mettre en place un dispositif d'orientation progressive. En première année de bachelier, l'étudiant pourrait choisir un « secteur » (sciences et techniques, sciences humaines, sciences sociales, droit et économie, etc.). Le choix du programme de cours se ferait avec l'aide d'un conseiller aux études et s'affinerait à l'issue de deux ou trois quadrimestres. L'obtention du titre de bachelier dans une discipline exigerait la réussite d'un ensemble spécifique de matières totalisant au moins 120 crédits, les autres matières étant choisies avec l'approbation du conseiller.

Ce dispositif concerne les filières universitaires ainsi que les filières de type long. De telles modalités semblent difficilement applicables pour les bacheliers professionnels eu égard aux contraintes de temps.

Afin de faciliter aussi la réorientation entre un programme de bachelier et un programme de master de dénomination différente, il y aurait lieu de préciser, pour ce dernier, la liste des « prérequis » afin qu'un bachelier dans une discipline donnée puisse plus facilement poursuivre sa formation dans un domaine qui n'est pas nécessairement celui de son titre de bachelier. Il pourrait, dans ce cas, utiliser les crédits obtenus dans le cadre de ses cours à option.

Lorsqu'un choix d'orientation s'avère inadéquat en cours de route, il est indispensable, pour remédier à cette difficulté, de renforcer les passerelles entre les différentes filières, accompagnées d'éventuels dispositifs de remédiation.



013

Favoriser  
la sensibilisation  
au monde  
professionnel  
dès les programmes de  
premier cycle

Si toute formation supérieure doit favoriser le développement de la citoyenneté, de la culture et de la personnalité, elle doit, bien entendu, aussi préparer chaque étudiant à exercer une activité professionnelle et à s'y épanouir. Ceci suppose que la sensibilisation au monde professionnel, sous toutes ses formes, soit intégrée dans tous les cursus, et ce dès le bachelier, quelle que soit l'orientation, en prolongement de ce qui sera réalisé dans l'enseignement obligatoire. Un des objectifs consiste à garantir une insertion professionnelle aisée à tout jeune diplômé de premier cycle (même à l'université et en haute école dans un cursus de type long), si les circonstances l'y contraignent. L'autre objectif est, bien sûr, de contribuer à l'élaboration du projet personnel de chacun.

La sensibilisation au monde professionnel peut revêtir des formes diverses, plus ou moins lourdes en termes de temps et d'énergie pour l'étudiant, et en termes d'investissement pour les institutions : stages de quelques jours (plutôt au niveau bachelier) à plusieurs mois (plutôt au niveau master), interventions de professionnels dans l'animation de projets, travail en équipe, *serious games*, etc. L'initiative et les formes adoptées relèvent de la responsabilité des enseignants et des institutions, mais également de la disponibilité et de l'appétence des acteurs du monde du travail.

Les programmes de bachelier dits « de transition » vers le master devraient permettre aux étudiants qui le souhaitent d'accéder à l'emploi au terme de cette première formation, avec la possibilité de reprendre plus tard les études après une expérience dans le monde professionnel. Les programmes de bachelier doivent en conséquence être aménagés, par le biais de cours à option ou de stages, afin que les étudiants concernés puissent bénéficier des éléments de formation indispensables pour aborder un emploi.



014

## Généraliser les stages et promouvoir l'enseignement supérieur en alternance

L'entrée dans la vie professionnelle exige naturellement de la part des diplômés un temps et une faculté d'adaptation. Pour faciliter cette transition, il est important d'offrir aux étudiants, durant leurs études, au moins une première expérience professionnelle permettant d'enrichir leurs compétences techniques dans leur spécialité, mais aussi en matière de *softs skills*. Cette confrontation de l'apprentissage au monde réel de la profession peut constituer, en outre, un facteur de motivation pour l'étudiant ainsi que de maturation de son orientation professionnelle. En FWB, les stages sont largement organisés en hautes écoles et dans les établissements d'enseignement de promotion sociale. Ils sont par ailleurs obligatoires dans certaines filières, y compris universitaires (médecine, kinésithérapie, etc.). L'alternance comme pratique pédagogique est plus récente. Elle s'est développée à titre expérimental depuis 2011 au niveau master et est désormais reconnue et encadrée par un décret de 2016.

En vue de soutenir et d'étendre ces initiatives, il est recommandé de généraliser les stages en milieu professionnel en les rendant obligatoires et, là où cela est utile, pertinent et possible, de promouvoir l'enseignement supérieur en alternance comme mode de formation spécifique et doté d'une pédagogie adaptée.

Il s'agira toutefois de tenir compte dans la mise en œuvre de ces recommandations des spécificités propres aux différentes filières d'études ainsi qu'aux institutions dont les finalités sont différentes. Une concertation et une association avec les secteurs professionnels concernés doivent également être recherchées dans la mise en œuvre de ces initiatives, notamment pour s'assurer de capacités d'accueil suffisantes et adaptées en milieu professionnel réel (entreprises, administrations, asbl, etc.) ou assimilé (centres de compétences wallons, centres de recherche industriels, etc.). Ces pratiques pédagogiques veilleront enfin aux conditions de succès telles que la mise en œuvre du tutorat, de l'évaluation partagée, de la contractualisation (établissement – étudiant – lieu de stage/d'alternance).



015

## Renforcer la formation continue

L'accélération des changements et l'évolution du savoir nécessitent une actualisation continue des connaissances, des compétences et des aptitudes, voire des réorientations.

Au-delà du transfert d'activités de l'enseignement de promotion sociale aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts, la formation continue, sous toutes ses formes, doit devenir l'un des enjeux majeurs du dispositif d'enseignement supérieur de la FWB. Ainsi, il convient de développer, aux niveaux 6 et 7 du Cadre européen des certifications, davantage de programmes de spécialisation et des modules non diplômants répondant aux besoins de formation continue d'organismes publics et privés, marchands et non marchands. Ces initiatives doivent contribuer à accroître le bien-être au travail de leurs personnels ainsi que leurs compétences, en lien avec l'évolution des technologies et des découvertes de la recherche fondamentale et appliquée. Dans cette perspective, le Collège encourage le développement des certificats et « microdiplômes », offrant des possibilités de spécialisation thématique non diplômante, de courte durée, en concertation avec le monde du travail.

Le développement d'un véritable enseignement pour adultes avec le transfert de l'enseignement supérieur de promotion sociale vers les autres institutions, sous la forme de départements clairement identifiés, vise à permettre l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre, notamment en offrant une nouvelle chance aux personnes issues de milieux socioéconomiquement défavorisés ou de contexte culturel différent.

Intensifier les liens entre le monde du travail et celui de la recherche et de l'enseignement supérieur ne peut que bénéficier aux uns et aux autres en ce qu'il conduit à une meilleure connaissance réciproque et à des interactions propices au développement socioéconomique de la société dans son ensemble. Les formateurs mobilisés pour la mise en œuvre de ces programmes flexibles et d'une durée variable proviendront du monde de l'enseignement ou de la recherche, associés ou non à des personnes du monde professionnel en fonction du contenu du projet. Ils développeront des pédagogies adaptées aux différents publics. À cet effet, un dispositif particulier de formation leur sera accessible et valorisé au mieux dans leur carrière selon des modalités à définir. Il serait, en outre, pertinent d'établir des liens avec les opérateurs de formation régionaux afin de proposer une offre de cette nature cohérente et non redondante.

La mise en place d'un centre d'information et d'orientation des adultes, à l'échelle de la FWB, paraît nécessaire dans ce contexte, en complémentarité et en coordination avec et entre les dispositifs déjà en place en Wallonie et à Bruxelles.



016

Renforcer  
les services sociaux  
aux étudiants,  
en particulier en lien avec  
la mobilité  
et le logement

L'application de la mesure 4 relative à la réduction du nombre d'implantations et d'institutions d'enseignement supérieur risque d'accroître, pour certains étudiants, la distance entre leur domicile et leur campus. Une telle situation pourrait faire obstacle à l'ambition d'ouverture de l'enseignement supérieur aux étudiants issus de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique.

Il est dès lors indispensable de renforcer les services sociaux des institutions afin qu'ils soient à l'écoute des étudiants et qu'ils disposent des moyens nécessaires pour :

- ❖ financer l'utilisation par les étudiants de transports publics ;
- ❖ financer la construction éventuelle de logements pour étudiants à proximité des campus ;
- ❖ offrir ces logements aux étudiants à des conditions abordables.

Les services sociaux doivent aussi veiller à ce que les institutions d'enseignement supérieur offrent une éducation inclusive.

Selon la Commission européenne, « l'éducation inclusive est un fondement important pour la garantie du respect de l'égalité des chances pour les personnes à besoins particuliers dans tous les aspects de leur vie ». La FWB a adopté un décret visant à permettre à un élève à besoins spécifiques de poursuivre sa scolarité dans un enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables d'ordre matériel, pédagogique et/ou organisationnel.

Les institutions d'enseignement supérieur doivent poursuivre leurs efforts pour garantir à l'étudiant éprouvant des besoins spécifiques la possibilité de suivre un cursus d'enseignement supérieur dans des conditions optimales.

- ❖ Les étudiants à mobilité réduite bénéficieront d'un accès à tous les locaux d'enseignement et de travaux pratiques. Des modalités particulières seront aussi adoptées quant à leur lieu de résidence étudiante.
- ❖ Les étudiants en situation de handicap (sourds et malentendants, aveugles et malvoyants), souffrant d'une maladie invalidante ou de trouble(s) de l'apprentissage bénéficieront d'un encadrement spécifique ainsi que de l'aide d'un service spécialisé au niveau de l'institution. En ce qui concerne les étudiants aveugles et malvoyants, la production de syllabi adaptés pourrait faire l'objet de coopération entre institutions.

La participation de ces étudiants aux examens fera l'objet d'une attention particulière.

## AMBITION ACADÉMIQUE ET SCIENTIFIQUE : MESURES SPÉCIFIQUES



017

Favoriser  
les partenariats entre  
institutions  
d'enseignement supérieur  
par des initiatives innovantes  
identifiées sur la base  
d'appels à projets

Les collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur de la FWB dans la poursuite de leurs missions sont essentielles pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Pour répondre à certains d'entre eux, il est primordial que les institutions puissent atteindre une masse critique plus importante (par exemple, en termes d'infrastructures de recherche) qui dépasse leurs capacités individuelles. Dans cette perspective, le développement ou le renforcement des partenariats sur des thématiques stratégiques est essentiel.

Jusqu'à présent, ces collaborations ont été encouragées de manière externe par les pouvoirs publics, tantôt par des éléments structurels, tantôt par des éléments structurants. Par exemple, dans le cadre du décret « Paysage », les collaborations académiques sont plus qu'encouragées – voire forcées – dans l'organisation de nouveaux programmes en coorganisation ou en codiplômation. Bien que le dispositif réponde effectivement à une nécessité de plus grande cohérence de l'offre, il entrave certainement l'autonomie des institutions et le développement de collaborations pertinentes et efficaces. Il convient donc d'utiliser des méthodes incitatives pour favoriser à la fois les coopérations et les innovations internes. Un dispositif de type « initiative d'excellence » doit permettre :

- ❖ De renforcer les coopérations en favorisant la création « d'instituts sans mur » dans des domaines de spécialisation innovants, en ce compris dans le domaine des sciences humaines et sociales. Ces instituts, visant une forte visibilité internationale, s'appuieraient sur des forces existantes dans les institutions (en priorité, les universités et les hautes écoles avancées), sur des partenariats industriels et scientifiques étrangers, et associeraient recherche de très haut niveau, innovations technologiques et formation aux niveaux master et doctorat.
- ❖ De développer les initiatives pédagogiques entre institutions via des appels d'offres incitatifs. Ceci permettrait, en particulier, de favoriser le développement de l'interdisciplinarité et de revaloriser l'acte pédagogique.





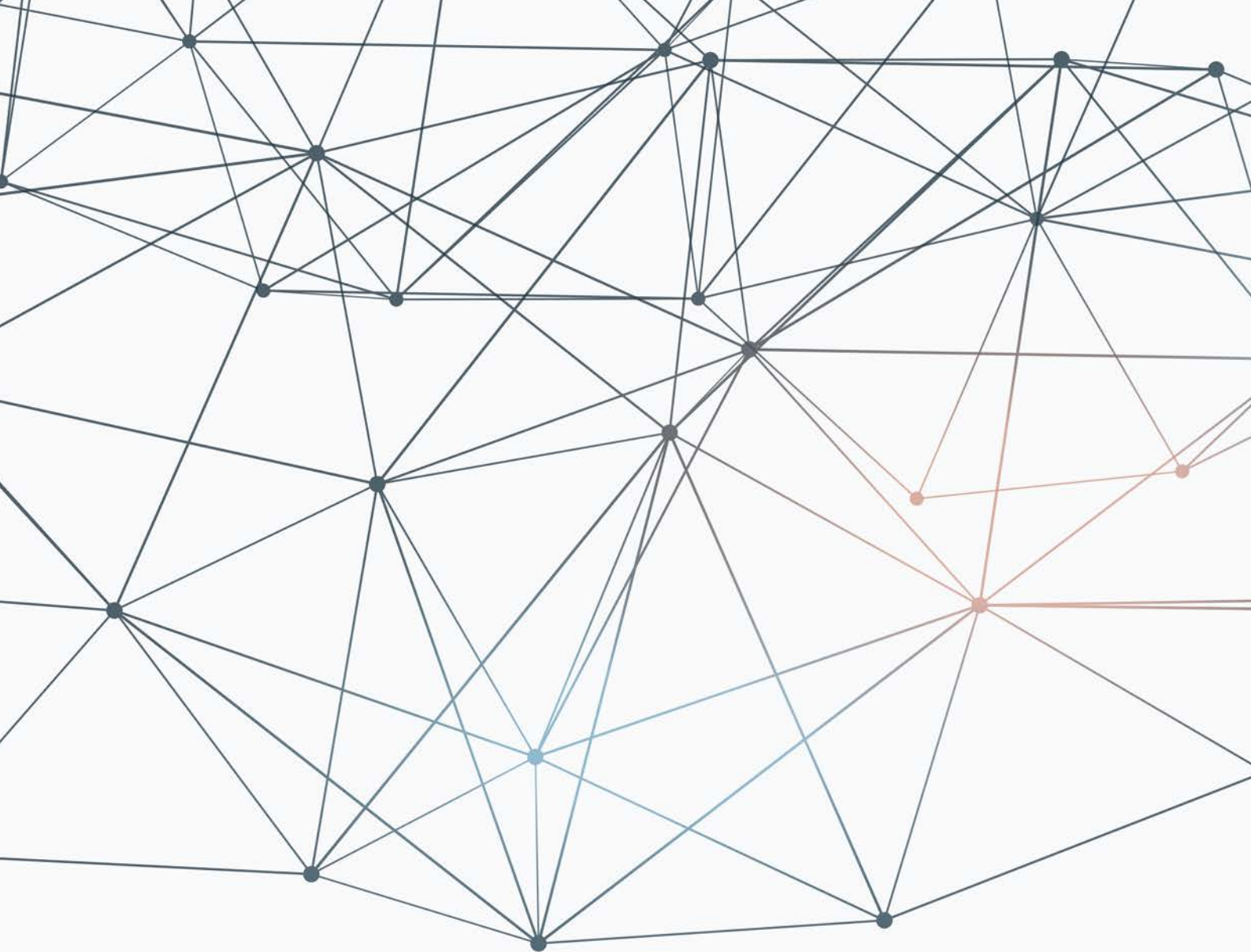
018

Renforcer  
l'ouverture et  
l'engagement international  
des institutions  
d'enseignement  
supérieur

Les institutions d'enseignement supérieur doivent poursuivre leurs dynamiques d'internationalisation dans une perspective, non pas de finalité à atteindre, mais bien de contribution aux ambitions d'excellence académique, scientifique et sociétale. Dans cette optique, les institutions d'enseignement supérieur doivent rester pleinement autonomes dans la définition de leur stratégie internationale et assumer la responsabilité première de leur propre internationalisation à l'égard de leurs membres, mais également de la société dans son ensemble. L'expérience internationale doit être rendue possible pour tout étudiant et doit donc être développée par les institutions dans une perspective inclusive. Ainsi, le numérique doit constituer un outil central pour développer ces opportunités d'expérience internationale, également via l'*internationalisation at home* des établissements.

Pour ce faire, les institutions doivent pouvoir recourir à des ressources extérieures suffisantes, s'inscrivant de manière cohérente dans le cadre de la diplomatie académique et scientifique définie de manière transparente par les autorités publiques belges francophones.

Considérant la structure fédérale de la Belgique et le partage des compétences entre le Fédéral, les Régions et les Communautés en matière d'affaires étrangères, il convient de faire émerger une structure unique en charge de la diplomatie académique et scientifique pour la Belgique francophone. Cette structure, qui peut se fonder sur des organes existants, doit permettre de définir les objectifs communs, de mener des actions concertées et de concentrer les ressources disponibles de manière plus efficace. Les établissements, qui mènent depuis plusieurs années déjà une action internationale interinstitutionnelle, doivent être au cœur de cette structure.



# ANNEXES

## LETTRE DE MISSION DU COLLÈGE (EXTRAITS)

### RÉTROACTES

Afin de permettre à l'ARES de poursuivre sa mission générale d'instance d'avis et de force de proposition auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, a approuvé la proposition de recourir à un Collège d'experts extérieurs dans le cadre d'une première mission thématique.

### OBJECTIFS

Le Conseil d'administration souhaite en effet que l'ARES puisse faire appel à un Collège d'experts extérieurs afin d'effectuer une analyse prospective et émettre des propositions sur des thématiques spécifiques. Cette analyse et ces propositions, élaborées de manière indépendante, devront nourrir les travaux de l'ARES, en particulier son Conseil d'administration et son Conseil d'orientation.

Il est attendu du Collège d'experts extérieurs d'analyser le paysage de l'enseignement supérieur de la FWB, son fonctionnement, sa gouvernance, ses forces et faiblesses, au regard des défis actuels et futurs auxquels la FWB est et sera confrontée à l'horizon 2030. Ces défis concernent notamment la place de l'enseignement supérieur dans le développement sociétal, la massification continue de l'enseignement supérieur, l'évolution démographique, la nécessité de diversification et de renforcement des sources de financement, la qualité et l'excellence de l'enseignement et de la recherche, l'impact des développements technologiques et notamment du numérique, la diversification des missions de l'enseignement supérieur et la mondialisation.

Sur la base de cette analyse prospective du paysage de l'enseignement supérieur de la FWB, le Collège d'experts extérieurs émettra des propositions concrètes quant aux actions qu'il suggère de faire mener par les différents acteurs de l'enseignement supérieur : établissements d'enseignement supérieur, enseignants et chercheurs, étudiants, instances faitières (ARES, pôles académiques, etc.), Gouvernement et autorités politiques, etc. Le cas échéant, ces propositions pourront revêtir un caractère particulièrement innovant et original, et s'écarter des cadres actuels connus en FWB.

### THÉMATIQUES

Depuis le milieu des années 90, le paysage de l'enseignement supérieur de la FWB a vécu des évolutions importantes à un rythme régulier, ces évolutions répondant tant à des facteurs internes qu'à des facteurs externes.

La réforme du paysage de l'enseignement supérieur, débutée en 2014, marque une nouvelle étape dans cette évolution, qui entend permettre à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de mieux répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. La réforme, qui s'est construite sur la base d'une consultation de ces acteurs, vise essentiellement trois objectifs :

- ❖ Favoriser l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche grâce notamment à une offre cohérente des programmes d'enseignement supérieur ;
- ❖ Garantir la démocratisation de l'enseignement supérieur grâce notamment à une offre de formation de proximité ;
- ❖ Renforcer les liens entre enseignement/formation, recherche et service à la société.

Afin de poursuivre ces objectifs, l'ARES a été établie afin de coordonner, soutenir, favoriser la collaboration entre tous les établissements d'enseignement supérieur de la FWB dans la réalisation de leurs missions. L'ARES mène ainsi des missions spécifiques et complémentaires avec les pôles académiques, les établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Si cette réforme pourra certainement répondre de manière structurelle à certains défis d'aujourd'hui et de demain, elle est également révélatrice des caractéristiques et des forces et faiblesses de notre enseignement supérieur pour faire face à ces défis.

À titre de simple réflexion initiale, soulignons certaines de ces caractéristiques, en lien avec des défis spécifiques.

01. La place de l'enseignement supérieur dans le développement sociétal. Il est aujourd'hui indéniable que le développement de nos régions passe, notamment par un enseignement supérieur performant et de qualité. Que ce soit sur le plan économique, social, culturel ou citoyen, l'influence de l'enseignement supérieur et des hommes et des femmes qui en sortent avec fruit est significatif à bien des égards. Considérant les défis auxquels Bruxelles et la Wallonie sont aujourd'hui confrontés, une part de la réponse à ceux-ci devra nécessairement être trouvée dans l'enseignement supérieur.
02. La massification de l'enseignement supérieur est une tendance mondiale observée depuis le début des années 60 et qui s'est accélérée dans les années 2000 avec l'émergence de nouveaux acteurs mondiaux. En FWB, depuis le milieu des années 80 jusqu'à aujourd'hui, on estime que la population étudiante a presque doublé – avec un accroissement plus important dans l'enseignement supérieur hors université. Cette évolution reflète la volonté politique – largement partagée – de démocratisation de l'enseignement supérieur. En effet, le système d'enseignement supérieur de la FWB est généralement considéré comme « ouvert » en termes d'accès : sauf dans de rares exceptions, tout étudiant ayant obtenu son diplôme de fin d'études secondaires peut accéder à quasiment toute l'offre d'enseignement supérieur. Cette démocratisation se manifeste également dans des

droits d'inscription maintenus à un niveau relativement faible.

Conséquence positive de cette massification, la FWB atteint depuis plusieurs années déjà l'objectif européen de 40 % au moins des jeunes d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur. Mais les bons résultats obtenus sur cet indicateur montrent également des signes de fébrilité : d'une part, il tend à stagner là où il progresse encore fortement dans d'autres systèmes éducatifs ; d'autre part, un nombre significatif d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur ne poursuivent pas leurs études au-delà du niveau 6 (bachelier/bachelor ou premier cycle de l'enseignement supérieur) du Cadre européen des certifications là où ils atteignent plus massivement le niveau 7 (master ou deuxième cycle de l'enseignement supérieur) dans d'autres systèmes éducatifs.

La massification pose également des difficultés dans l'enseignement supérieur de la FWB. Elles ont notamment trait aux capacités des établissements d'enseignement supérieur de faire face à une population croissante tout en garantissant un enseignement de qualité. Se pose donc la problématique du (sous-)financement de l'enseignement supérieur, et cela malgré les efforts consentis par les gouvernements successifs. Enfin, la réelle démocratisation de l'enseignement supérieur (sous-tendue par la massification) doit, elle aussi, être examinée, notamment en lien avec la problématique du taux d'échec à l'entrée de l'enseignement supérieur, qui demeure élevé – autour de 50 à 60 % en première année selon le type d'enseignement supérieur – et cela malgré les diverses mesures prises.

03. La diversification de la population étudiante constitue également un élément important à considérer dans l'évolution de l'enseignement supérieur. Le vieillissement de la population, l'évolution rapide du marché du travail, les demandes accrues de spécialisation exprimées par les employeurs, etc. exigent des établissements qu'ils puissent proposer des programmes adaptés et « adaptables ». Le renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie se traduit aujourd'hui déjà par une extension de l'offre, bien au-delà de la formation initiale. Toutefois, on sait que la Belgique francophone n'obtient pas de résultats

particulièrement brillants sur les indicateurs de taux de formation continue aux niveaux 5, 6 et 7 du Cadre européen des certifications en comparaison des systèmes éducatifs voisins. Pourtant, le développement de la formation continue est essentiel, notamment pour répondre aux aspirations de la population et au développement de la société, aux demandes spécifiques du marché du travail et de son évolution rapide, mais aussi pour offrir des opportunités de spécialisation ou professionnalisation dans des domaines spécifiques et ainsi « compenser » la tendance à une trop forte spécialisation de la formation initiale, comme souligné dans le point suivant.

Si la question du financement se pose une nouvelle fois, celle de la concurrence entre établissements d'enseignement mais également avec d'autres opérateurs (publics et privés), « externes » au champ de l'éducation (par exemple, des opérateurs de formation professionnelle, des entreprises privées, etc.), est d'ores et déjà centrale. De la même manière, l'évolution potentielle de l'offre en alternance n'appellera-t-elle pas une coordination accrue entre les établissements mais aussi une coopération renforcée avec les acteurs socioéconomiques en Wallonie et à Bruxelles pour répondre aux besoins et attentes de chacun ?

04. Dans cette même perspective, la diversité du paysage de l'enseignement supérieur de la FWB peut offrir une réponse à la massification, démocratisation et diversification. Cependant, dans un contexte où l'accent est mis de plus en plus sur l'employabilité des futurs diplômés, il existe une tendance accrue à la professionnalisation des programmes, également ceux considérés comme plutôt « académiques ». Celle-ci n'impacte-t-elle pas l'ensemble des établissements dans la poursuite de leurs missions, et plus spécifiquement dans leur contribution à la recherche, l'innovation ou la création ?
05. En ce qui concerne la recherche, son rôle, aux côtés de l'enseignement supérieur, est capital pour le développement d'une société forte. Y a-t-il une nécessité de renforcer davantage les synergies entre les différents secteurs, notamment de l'enseignement supérieur, afin de faire du triangle de la connaissance une réalité encore mieux affirmée en Belgique francophone ? Y a-t-il une nécessité d'une plus forte participation de

nos établissements dans les projets et appels européens voire extra-européens, tels que ceux financés dans le cadre du programme « Horizon 2020 » ? Y a-t-il lieu d'accentuer davantage le recours aux sources de financement alternatives pour en améliorer encore la prise en charge ?

06. La question de la qualité et en particulier l'assurance qualité a été au centre du Processus de Bologne depuis son lancement à la fin des années 90 et a certainement vu les développements les plus fondamentaux et rapides. En FWB, avec l'établissement de l'AEQES en 2002, un système d'évaluation externe de la qualité reposant sur une approche participative et formative d'évaluation des programmes a été mise en place. Cette approche assez unique en Europe (et dans le reste du monde) – étant donné que la majorité de systèmes d'assurance qualité se traduit par un système d'accréditation – révèle une volonté politique et institutionnelle forte de voir émerger une culture qualité au sein de l'enseignement supérieur et des établissements. Elle est également possible du fait du système d'habilitation par décret – et donc d'une sorte d'« accréditation » *ex ante*.

Si le système d'assurance qualité de la FWB présente des avantages – par exemple, l'appropriation du système par les établissements, le dialogue continu entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, la transparence des procédures, etc. – qui ont permis à l'AEQES d'être membre d'ENQA et listée sur le European Quality Assurance Register for Higher Education (Registre EQAR), des défis se posent. Ceux-ci concernent tant les ressources internes pour assurer une approche programmatique et son suivi, mais aussi l'impact réel sur la qualité de ces programmes sachant que le champ d'évaluation de l'agence n'inclut pas tous les programmes. Par ailleurs, l'approche développée en FWB pose la question de sa viabilité dans un paysage européen évoluant progressivement vers une ouverture des systèmes qualité qui permettrait aux établissements de choisir l'agence qualité en charge de les évaluer ainsi que leurs programmes.

07. La mondialisation a renforcé la nécessité d'internationalisation des établissements d'enseignement. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

en FWB s'inscrivent définitivement – et doivent continuer à s'inscrire – dans ce processus dynamique qu'est l'internationalisation, lequel se reflète notamment dans la population importante d'étudiants, de chercheurs et d'académiques provenant de l'étranger. Cependant, on observe encore aujourd'hui que la politique d'internationalisation demeure souvent focalisée sur la mobilité des étudiants et chercheurs, et en particulier sur le recrutement d'étudiants étrangers. Par ailleurs, il persiste une très grande diversité quant au degré d'internationalisation des établissements au sein de la FWB. Enfin, comparativement aux établissements des régions ou pays limitrophes, la participation de nos établissements aux projets européens et internationaux – et donc l'accès à des financements additionnels importants – reste assez faible. Sans doute se pose ici la question d'une intégration plus systématique de l'internationalisation à la stratégie globale d'un établissement.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Le Collège d'experts extérieurs rédigera un rapport synthétique, d'un nombre de pages de son choix mais relativement court, articulé essentiellement autour d'une analyse prospective du paysage de l'enseignement supérieur de la FWB et des propositions quant à son/ses développement(s) futur(s) pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Il est ainsi attendu que le Collège d'experts extérieurs développe une vision de l'enseignement supérieur de la FWB à l'horizon 2030.

Considérant la composition du Collège d'experts extérieurs – leur pays d'origine, leur expertise et expérience au niveau européen et international, leurs contributions quant aux développements de l'enseignement supérieur hors des frontières de la FWB – le rapport synthétique pourra également inclure des exemples de bonnes (et moins bonnes) pratiques, d'expériences observées dans d'autres pays européens, en particulier dans les systèmes éducatifs voisins, dans une perspective notamment de benchmarking qualitatif.

Un projet de rapport devra être rédigé pour décembre 2016; le rapport sera finalisé pour mars 2017.

## MÉTHODOLOGIE

Le Collège d'experts extérieurs est libre dans le choix de ses méthodes de travail. Les experts travaillent de manière totalement indépendante de l'ARES et de ses différents organes. Cependant, à mi-parcours, le Collège informera l'ARES de l'état d'avancement de ses travaux.

L'ARES veillera à garantir au Collège d'experts extérieurs toutes les ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à la réalisation de sa mission. Ainsi, à la demande du Collège d'experts, l'ARES pourra faciliter l'audition de tout acteur de l'enseignement supérieur ou de la recherche en FWB. Par ailleurs, l'ARES mettra notamment à disposition les salles de réunion et le personnel nécessaires au bon déroulement des travaux ainsi que tout document ou recueil de données probant. Les frais de logement et de transport ainsi que des indemnités journalières pour chaque expert seront pris en charge par l'ARES. (...)

## STATISTIQUES

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

	UNIVERSITÉ	HE	ESA	ISA	TOTAL U + HE + ESA	PROMOTION SOCIALE
2004-2005	9	30	17	4	60	manquant (m)
2005-2006	9	29	17	4	59	m
2006-2007	9	29	17	4	59	m
2007-2008	9	26	17	4	56	m
2008-2009	9	25	17	4	55	m
2009-2010	7	21	17	4	49	m
2010-2011	7	21	17		45	m
2011-2012	6	20	17		43	m
2012-2013	6	20	16		42	114
2013-2014	6	20	16		42	104
2014-2015	6	20	16		42	102
2015-2016	6	20	16		42	98
2016-2017	6	19	16		41	86

### EFFECTIFS ET ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS, HAUTES ÉCOLES ET ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS (2004-2005 = BASE 100)

Sources : pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, base de données SATURN ; pour les universités, base de données du CREF

#### Haute école (type court)

	EFFECTIFS			ÉVOLUTION 2004-2005 = BASE 100		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2004-2005	23 639	37 327	60 966	100,00	100,00	100,00
2005-2006	23 590	38 393	61 983	99,79	102,86	101,67
2006-2007	23 445	38 074	61 519	99,18	102,00	100,91
2007-2008	23 330	37 780	61 110	98,69	101,21	100,24
2008-2009	24 027	38 332	62 359	101,64	102,69	102,28
2009-2010	24 942	39 501	64 443	105,51	105,82	105,70
2010-2011	25 445	40 142	65 587	107,64	107,54	107,58
2011-2012	26 168	41 367	67 535	110,70	110,82	110,77
2012-2013	26 883	42 806	69 689	113,72	114,68	114,31
2013-2014	27 284	44 322	71 606	115,42	118,74	117,45
2014-2015	27 718	44 984	72 702	117,26	120,51	119,25
2015-2016	28 576	45 920	74 496	120,88	123,02	122,19

## Haute école (type long)

	EFFECTIFS			ÉVOLUTION 2004-2005 = BASE 100		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2004-2005	8 578	7 038	15 616	100,00	100,00	100,00
2005-2006	8 005	6 523	14 528	93,32	92,68	93,03
2006-2007	7 948	6 590	14 538	92,66	93,63	93,10
2007-2008	7 938	6 793	14 731	92,54	96,52	94,33
2008-2009	8 312	6 889	15 201	96,90	97,88	97,34
2009-2010	9 037	7 239	16 276	105,35	102,86	104,23
2010-2011	7 264	5 906	13 170	84,68	83,92	84,34
2011-2012	7 499	6 487	13 986	87,42	92,17	89,56
2012-2013	7 827	6 679	14 506	91,25	94,90	92,89
2013-2014	8 219	6 876	15 095	95,81	97,70	96,66
2014-2015	8 132	6 884	15 016	94,80	97,81	96,16
2015-2016	8 181	5 919	14 100	95,37	84,10	90,29

## École supérieure des arts

	EFFECTIFS			ÉVOLUTION 2004-2005 = BASE 100		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2004-2005	2 819	3 692	6 511	100,00	100,00	100,00
2005-2006	2 881	3 783	6 664	102,20	102,46	102,35
2006-2007	2 882	3 853	6 735	102,23	104,36	103,44
2007-2008	2 974	3 996	6 970	105,50	108,23	107,05
2008-2009	2 968	4 292	7 260	105,29	116,25	111,50
2009-2010	3 167	4 383	7 550	112,34	118,72	115,96
2010-2011	3 187	4 610	7 797	113,05	124,86	119,75
2011-2012	3 027	4 538	7 565	107,38	122,91	116,19
2012-2013	3 039	4 499	7 538	107,80	121,86	115,77
2013-2014	3 093	4 466	7 559	109,72	120,96	116,10
2014-2015	3 162	4 550	7 712	112,17	123,24	118,45
2015-2016	3 180	4 446	7 626	112,81	120,42	117,12



## Universités

	EFFECTIFS			ÉVOLUTION 2004-2005 = BASE 100		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2004-2005	31 044	34 356	65 400	100,00	100,00	100,00
2005-2006	31 695	35 268	66 963	102,10	102,65	102,39
2006-2007	31 944	36 295	68 239	102,90	105,64	104,34
2007-2008	32 464	37 259	69 723	104,57	108,45	106,61
2008-2009	33 610	39 639	73 249	108,27	115,38	112,00
2009-2010	35 226	41 747	76 973	113,47	121,51	117,70
2010-2011	38 814	45 163	83 977	125,03	131,46	128,41
2011-2012	39 679	46 127	85 806	127,82	134,26	131,20
2012-2013	40 069	47 043	87 112	129,07	136,93	133,20
2013-2014	40 702	48 081	88 783	131,11	139,95	135,75
2014-2015	41 739	50 005	91 744	134,45	145,55	140,28

Promotion sociale<sup>2</sup>

	EFFECTIFS	ÉVOLUTION 2004-2005 = BASE 100
2004-2005	29 748	100,00
2005-2006	29 424	98,91
2006-2007	28 950	97,32
2007-2008	28 242	94,94
2008-2009	29 249	98,32
2009-2010	28 515	95,86
2010-2011	29 533	99,28
2011-2012	30 029	100,94
2012-2013	30 673	103,11
2013-2014	33 754	113,47
2014-2015	35 797	120,33
2015-2016	34 525	116,06

2. Les effectifs correspondent au nombre d'étudiants inscrits à au moins une unité d'enseignement et non au nombre d'étudiants en ETP

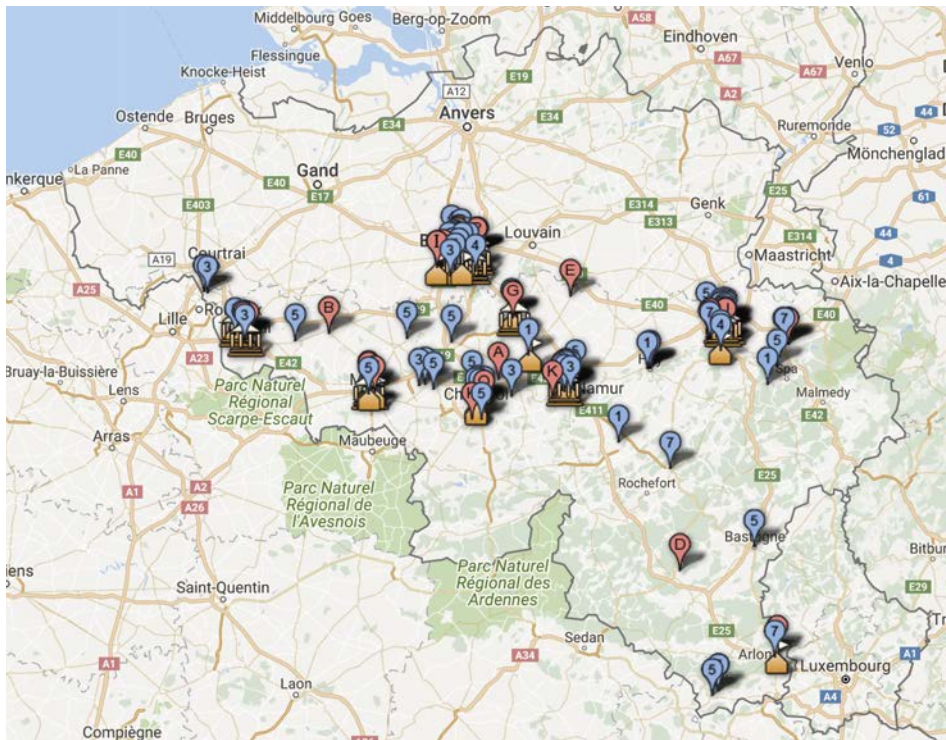
## ÉVOLUTION DU CRITÈRE DE RÉFÉRENCE EUROPÉEN : LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 30 À 34 ANS DIPLÔMÉES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DEVRAIT ÊTRE D'AU MOINS 40 %

Sources : Eurostat/UE-Enquête sur les forces de travail (EFT)

	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Belgique	35,2	44,4	42,6	43,9	42,7	43,8	42,7	45,6
Flandre	m	45,0	42,3	45,3	44,1	44,8	43,2	47,3
Wallonie	m	41,5	40,5	40,0	38,9	40,1	39,1	39,6
Bruxelles	m	48,7	47,8	46,4	45,8	47,5	48,4	51,9
Pays-Bas	26,5	41,4	41,2	42,2	43,2	44,8	46,3	45,7
Autriche	m	23,4	23,6	26,1	27,1	40,0	38,7	40,1
France	27,4	43,2	43,1	43,3	44,0	43,7	45,0	43,6
Allemagne	25,7	29,7	30,6	31,8	32,9	31,4	32,3	33,2
UE 27	22,4	33,8	34,8	36,0	37,1	37,9	38,7	39,1

## CARTOGRAPHIES

### IMPLANTATIONS DES UNIVERSITÉS, HAUTES ÉCOLES ET ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS (2016-2017)



Universités



Écoles supérieures des arts



Hautes écoles  
Implantations organisant une catégorie

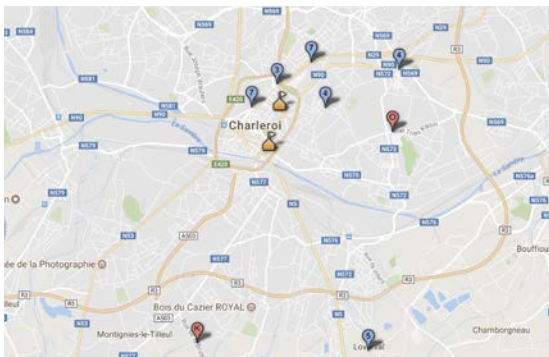
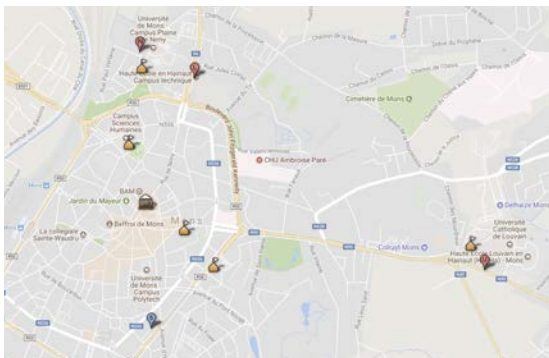
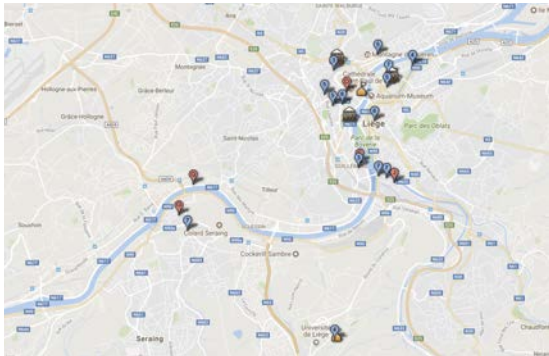


Hautes écoles  
Implantations organisant deux catégories ou plus

## IMPLANTATIONS 2016-2017

- 01. Universités
- 02. Hautes écoles
- 03. Écoles supérieures des arts
- 04. Région de Bruxelles-Capitale
- 05. Liège
- 06. Mons
- 07. Charleroi





Universités



Écoles supérieures des arts



Hautes écoles  
Implantations organisant une catégorie

- 1 catégorie agronomique
- 2 catégorie arts appliqués
- 3 catégorie économique
- 4 catégorie paramédicale
- 5 catégorie pédagogique
- 6 catégorie sociale
- 7 catégorie technique



Hautes écoles  
Implantations organisant deux catégories ou plus

- A catégorie agronomique + catégorie pédagogique
- B catégorie agronomique + catégorie technique
- C catégorie arts appliqués + catégorie technique
- D catégorie économique + catégorie paramédicale
- E catégorie économique + catégorie pédagogique
- F catégorie économique + catégorie sociale
- G catégorie économique + catégorie technique
- H catégorie paramédicale + catégorie pédagogique
- I catégorie paramédicale + catégorie sociale
- J catégorie paramédicale + catégorie technique
- K catégorie pédagogique + catégorie sociale
- L catégorie sociale + catégorie technique
- M catégorie arts appliqués + catégorie économique + catégorie paramédicale
- N catégorie économique + catégorie paramédicale + catégorie pédagogique
- O catégorie économique + catégorie paramédicale + catégorie sociale
- P catégorie économique + catégorie paramédicale + catégorie technique
- Q catégorie économique + catégorie pédagogique + catégorie sociale
- R catégorie économique + catégorie pédagogique + catégorie technique
- S catégorie économique + catégorie sociale + catégorie technique
- T catégorie paramédicale + catégorie pédagogique + catégorie sociale
- U catégorie arts appliqués + catégorie économique + catégorie sociale + catégorie technique
- V catégorie agronomie + catégorie économique + catégorie paramédicale + catégorie pédagogique + catégorie technique

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Évaluation du cursus Sciences industrielles et de l'ingénieur industriel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Analyse transversale*, AEQES, 2016.

ALTBACH, P., REISBERG, L., DE WIT, H., *Responding to massification: Differentiation in Postsecondary Education Worldwide*, Boston College Center for International Higher Education, 2017.

BELGIUM SCIENCE POLICY OFFICE, *The Annual Report on Science and Technology Indicators for Belgium 2013*, BELSPO, 2013.

BERGAN, S., "The EHEA at the cross-roads. The Bologna process and the future of higher education" in CURAJ, A., Scott, P., Vlasceanu, L., Wilson, L., *The European higher education area. Between the Bologna Process and National Reforms*, Springer, 2015.

BOOSTEN, K., VANDEVELDE, K., DERYCKE, H., TE KAAT, A., VAN ROSSEM, R., *Careers of Doctorate holders. Survey 2010*, BELSPO, 2014.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, *Analyses et prévisions économiques, Perspectives démographiques 2014-2060: Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs*, SPF Économie, 2015.

CASTAGNE, T., HINDRICKS, J., « Pour un financement différencié » in *La Libre Belgique*, 30 mai 2015, pp.8-9.

CASTAGNE, T., HINDRICKS, J., « Un coup de pouce financier pour les études porteuses d'emploi » in *Trends Tendances*, 23 avril 2015, pp.50-51.

CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, « Quatre scénarios sur l'avenir de l'enseignement supérieur » in OCDE, *Conférence internationale OCDE/France. L'enseignement supérieur à l'horizon 2030: accès, qualité et mondialisation*, OCDE, 2008.

CLAEYS-KULIK, A.-L., ESTERMANN, T., *Define thematic report. Performance-based funding of Universities in Europe*, The European University Association, 2015.

CONSEIL WALLON DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, *Attractivité des études et métiers scientifiques et techniques*, CPS, 2013.

CONSEIL WALLON DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, *Évaluation de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, CPS, 2016.

CRAHAY, V., DETROZ, P., MONSEUR, C., PIAZZA, A., *Rapport de l'étude visant à évaluer le dispositif appliqué en sciences médicales pour l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur*, ARES, 2016.

DE CALLATAY, E., « Étudier le choix des études » in *L'Echo*, 14 mars 2015, p.23.

DE KOCK, L., VERCRUYSSSE, N., "De financiering van het hoger onderwijs in Vlaanderen", in FEDERALE OVERHEIDSDIENST FINANCIËN, *Documentatieblad*, 2009, pp.91-137.

DE WIT, H., HUNTER, F., HOWARD, L., EGRON-POLAK, E., *Internationalisation of higher education. Study*, European Union, 2015.

DELPLACE S., « Évolution de l'Internationalisation: un point de vue européen de l'Enseignement supérieur professionnel » in HAUTE ECOLE CONDORCET, *Conférence de rentrée académique*, 2016.

DG RESEARCH AND INNOVATION, *Researchers' Report 2014. Country Profile: Belgium*, 2014, European Commission, 2014.

ESTERMANN, T., NOKKALA, T., STEINEL, M., *University autonomy in Europe II: The scorecard*, The European University Association, 2011.

EUROPEAN COMMISSION, EACEA, EURYDICE, *National Student Fee and Support Systems in European Higher Education, 2015/16. Eurydice Facts and Figures*, Publications Office of the European Union, 2015.

EUROPEAN COMMISSION, EACEA, EURYDICE, *Towards a mobility scoreboard: Conditions for learning abroad in Europe*, Publications Office of the European Union, 2013.

GAEBEL M., KUPRIYANOVA, V., MORAIS, R., COLUCCI, E., *E-learning in European higher education institutions. Results of a mapping survey conducted in October-December 2013*, The European University Association, 2014.

GUILLAUME, K., *Rapport de vérification de la compatibilité du Cadre des certifications de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le Cadre des certifications de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur*, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

HAZELKORN, E., LOUKKOLA, T., ZHANG, T., *Rankings in institutional strategies and processes: impact or illusion?*, The European University Association, 2014.

LAMBERT, J.-P., « Accès à l'enseignement supérieur: un enjeu politique et économique majeur », in *La Revue Nouvelle*, 2013, pp.77-97.

LAMBERT, J.-P., « Choix des orientations d'études et besoins de la société », in *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 2016, pp. 121-152.

LAMBERT, J.-P., *Estimation de l'augmentation requise des moyens budgétaires pour l'Enseignement supérieur à l'horizon 2030, contribution aux travaux du Collège d'experts extérieurs*, 2017.

LAMBERT, J.-P., *Internationalisation des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une « attractivité » en trompe-l'œil*, 2016.

LAMBERT, J.-P., « Quand le refinancement est un définancement », in *La Libre Belgique*, 29 février 2016.

LAMBERT, J.-P., « Qu'est ce qu'un "bon" système d'enseignement supérieur? », in *La Revue Nouvelle*, 2016, pp.2-28.

LAMBERT, J.-P., « Rationalisation de l'offre universitaire et structuration du "paysage". Bilan et perspectives », in *La Revue Nouvelle*, 2016, pp.2-25.

LAMBERT, J.-P., « Stratégie de Lisbonne et niveau de formation. Pourquoi l'ascenseur social ne fonctionne plus en Fédération Wallonie-Bruxelles? » in *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 2014, pp.5-37.

LEONHARD, D., HAMM, A., "University Governance and greater autonomy - the long quest for a holy grail? A Franco-German Perspective", in Centro de Estudios de Políticas Publicas Y Gobierno, *International Conference "Foro de Universidades"*, Universidad Alcalá, 2015.

MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Les indicateurs de l'enseignement 2015*, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2015.

MINISTERIËLE COMMISSIE OPTIMALISATIE EN RATIONALISATIE IN HET HOGER ONDERWIJS, *Optimalisatie en rationalisatie van het hoger onderwijslandschap en -aanbod. Rapport van de Ministeriële Commissie aan de heer Frank Vandenbroucke, Vlaams minister van Werk, Onderwijs en Vorming*, 2008.

- MOINNET, I., *Rapport au Parlement de la Communauté française «L'influence du numérique sur les modèles pédagogiques de l'enseignement supérieur»*, 2016.
- OECD, *Education at a Glance 2015*, OECD Publishing, 2015.
- OECD, *Education at a Glance 2016*, OECD Publishing, 2016.
- OECD, *Science, Technology and Industry Scoreboard 2015: Innovation for growth and society*, OECD Publishing, 2015.
- PRUVOT, E.B., CLAEYS-KULIK, A.-L., ESTERMANN, T., *Designing strategies for efficient funding of Universities in Europe*, The European University Association, 2015.
- PRUVOT, E.B., ESTERMANN, T., *Define thematic report: Funding for excellence*, The European University Association, 2015.
- PRUVOT, E.B., ESTERMANN, T., *University Autonomy in Europe III. The Scorecard 2017*, The European University Association, 2017.
- PRUVOT, E.B., ESTERMANN, T., MASON, P., *Define thematic report: University mergers in Europe*, The European University Association, 2015.
- RAUHVARGERS, A., *EUA Report on rankings 2011. Global University rankings and their impact*, The European University Association, 2011.
- RAUHVARGERS, A., *EUA Report on rankings 2013. Global University rankings and their impact-Report II*, The European University Association, 2013.
- SURSOCK, A., *Trends 2015: Learning and Teaching in European Universities*, The European University Association, 2015.
- UNIVERSITIES UK, *University funding explained*, UUK Publications, 2016.
- UNIVERSITY OF OXFORD, *International trends in higher education 2015*, University of Oxford International Strategy Office, 2015.
- VAN PARIJS, P., "Too Many Students? On the purpose, legitimacy and adequacy of University entry and orientation tests", in *Ethical Perspectives*, 2016, pp.336-343.
- VAN PARIJS, P., "Will universities survive the e-learning revolution?", in VAN DER PERRE, G., VAN CAMPENHOUT, J., *Higher education in the digital era*, Koninklijke Vlaamse Academie van België, 2015, pp.49-54.



# RÉFÉRENCES LÉGALES

Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement

Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale

Décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles

Décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur en Communauté française, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités

Décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur

Décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

Décret du 14 novembre 2008 modifiant le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, en vue de favoriser l'intégration de son enseignement supérieur à l'espace européen de l'enseignement supérieur

Décret du 19 juillet 2010 relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif

Décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études

Décret du 11 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la création et au développement de structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2014 fixant les conditions d'organisation d'activités d'enseignement en e-learning par l'enseignement de promotion sociale

Décret du 30 juin 2016 organisant l'enseignement supérieur en alternance.



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche

scientifique ou artistique. L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 200 000 étudiants que comptent les établissements.

**POUR EN SAVOIR + : [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)**



Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen et FSC

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur [www.ares-ac.be](http://www.ares-ac.be)

Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement, moyennant disponibilité, sur demande adressée à [publications@ares-ac.be](mailto:publications@ares-ac.be)



Les termes utilisés dans cette publication doivent être entendus dans leur sens épïcène, en sorte qu'ils visent les femmes et les hommes.

## CRÉDITS

Freepik / Designed by starline



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

—

RUE ROYALE 180  
1000 BRUXELLES  
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11  
F +32 2 225 45 05

[WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)

—